

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.740
20 juin 1996

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT QUARANTIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 20 juin 1996, à 10 heures

Président : M. Akram (Pakistan)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 740^{ème} séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai une longue liste d'orateurs pour aujourd'hui. Il s'agit des représentants des pays suivants : Australie, Slovaquie, Espagne, Turquie, Bélarus, Ukraine, Inde, Malaisie, Italie, Autriche, Irlande, Grèce, Maroc, Cuba, Nouvelle-Zélande, Danemark, République islamique d'Iran, Mexique, Algérie, Tunisie, Syrie, Nigéria, Bangladesh, Chine, Portugal, Norvège et Chili.

Je donne la parole au représentant de l'Australie, l'ambassadeur Starr.

M. STARR (Australie) (traduit de l'anglais) : Je dois dire que, quand nous avons appuyé l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement, nous ne savions pas qu'il faudrait presque mettre l'Australie à la porte de cette salle pour cela. Mais si vous regardez dans le lointain, vous me trouverez au dernier rang. C'est presque un jeu à somme nulle. On a mis la Nouvelle-Zélande dans un coin et poussé l'Australie dans l'autre.

Quoi qu'il en soit, j'ai demandé la parole ce matin pour saluer chaleureusement l'historique élargissement de la composition de la Conférence du désarmement sur lequel nous nous sommes mis d'accord lundi. L'Australie a, dès le départ, soutenu fermement, et pour des raisons de principe, cet élargissement. Ma délégation se réjouit que mon prédécesseur, l'ambassadeur Paul O'Sullivan, coordonnateur spécial de la Conférence pour la question de la composition en 1993, ait eu le privilège, il y a près de trois ans, de poser les fondations de la décision de cette semaine. Il sera heureux de savoir que son travail parmi nous a porté ses fruits.

Mais cette décision a été un effort collectif d'une dimension impressionnante. M. le Président, j'aimerais qu'il soit pris acte de la reconnaissance de ma délégation pour votre gestion attentive et sensible des modalités complexes de notre processus de prise de décisions. Elle apprécie aussi profondément les efforts inlassables que beaucoup de vos prédécesseurs ont déployés au cours de ces dernières années et la créativité et l'énergie communiquées à votre entreprise par le dévouement constant d'un certain nombre de délégations.

J'aimerais aussi louer l'intérêt et la patience que n'ont cessé de montrer les 23 pays figurant sur la liste O'Sullivan en attendant de prendre la place à laquelle ils avaient droit en tant que membres de l'unique organe de négociation de la communauté internationale en matière de désarmement. Ces qualités, pourrais-je ajouter, correspondent bien aux défis que représente l'appartenance à cette conférence.

Ma délégation est sûre que notre conférence est maintenant sensiblement mieux équipée pour mener à bien son travail et remplir son mandat dans un monde dynamique et changeant. La composition élargie que nous avons maintenant est plus représentative de l'environnement de l'après-guerre froide dans lequel nous devons diriger nos politiques nationales pour le bien commun. Nous sommes sûrs que les nouveaux membres contribueront substantiellement à donner à nos travaux une orientation pertinente et bien définie.

(M. Starr, Australie)

L'Australie ne voit certainement pas dans la décision de lundi la fin de nos efforts. Quand il a présenté ses recommandations pour l'admission du groupe des 23, il y a trois ans, l'ambassadeur O'Sullivan a spécifiquement noté ceci : "J'aimerais souligner que cette recommandation fait partie d'une approche par étapes, car l'élargissement de la composition de la Conférence est un processus dynamique".

L'Australie continue de considérer sous ce jour l'élargissement de la composition de la Conférence qui a été décidé lundi après beaucoup d'atermoiements.

La composition de notre instance s'est enrichie à un moment opportun et crucial. Nous sommes complètement plongés dans les derniers jours de nos négociations sur le traité d'interdiction complète des essais. Il est bon que nos 23 nouveaux membres, dont beaucoup ont activement contribué aux négociations menées à ce jour, participent à la dernière phase en tant que membres à part entière.

Il est également bon que la Conférence, que nous ayons démontré à ce moment critique, quand un effort de négociation qui dure depuis des dizaines d'années doit finalement aboutir, que nous pouvons prendre une décision. Nous avons prouvé la semaine dernière que cette conférence peut être à la hauteur des missions que lui confie la communauté internationale. Comme pour l'élargissement de la composition de la CD, agissons, avec le soutien de nos nouveaux membres, pour remplir la mission encore plus historique qui est celle de clore les négociations sur le TICE. Au lieu de nous focaliser sur les problèmes, focalisons-nous sur les solutions. Achéons cette tâche.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration, et des aimables paroles adressées à la présidence. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole à la représentante de la Slovaquie, l'ambassadrice Krasnohorská.

Mme KRASNOHORSKA (Slovaquie) (traduit de l'anglais) : C'est un grand honneur pour moi de demander la parole pour la première fois en tant que membre à part entière de la Conférence du désarmement. Permettez-moi de commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence, et de vous adresser mes meilleurs souhaits dans cette tâche difficile. Je suis tout à fait sûre qu'avec vos talents diplomatiques et votre vaste expérience vous serez pleinement capable de vous acquitter des responsabilités de ce poste. Je puis vous assurer de l'entier soutien de ma délégation. J'aimerais aussi rendre hommage au Secrétaire général, M. Petrovsky, et au secrétariat de la Conférence pour leur précieux concours.

J'ai demandé la parole aujourd'hui pour traiter des trois principales questions sur lesquelles la Conférence du désarmement s'est penchée récemment, à savoir le traité d'interdiction complète des essais, le réexamen de l'ordre du jour et l'élargissement de la composition. La façon dont la Conférence s'occupera de ces questions déterminera, à notre avis, son avenir en tant qu'unique instance multilatérale de négociation des instruments de contrôle des armements et de désarmement.

(Mme Krásnohorská, Slovaquie)

La Slovaquie a toujours appuyé toutes les initiatives favorables à la non-prolifération et au désarmement nucléaires. Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la réduction du potentiel militaire nucléaire depuis la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération, qui contient la promesse d'un désarmement nucléaire graduel et complet. Utilisant l'énergie nucléaire exclusivement à des fins pacifiques, la Slovaquie est prête à coopérer significativement sur la route menant à l'élimination de la plus dévastatrice des armes de destruction massive.

Les essais nucléaires sont une relique de l'ère de la guerre froide qui n'a plus sa place dans le monde présent. La Slovaquie a donc fermement soutenu le traité d'interdiction des essais nucléaires. Nous pensons que le TICE sera une contribution importante à la stabilité internationale. L'heureux aboutissement de ces négociations contribuera à promouvoir la non-prolifération nucléaire. D'un autre côté, il freinera aussi l'amélioration qualitative des armes nucléaires existantes et le développement de nouveaux types d'armes nucléaires, renforçant ainsi à long terme la sécurité internationale. Simultanément, le succès des négociations sur le TICE grandira le prestige de la Conférence et fera naître de nouveaux espoirs dans l'opinion publique internationale.

La Conférence a atteint le dernier stade des négociations sur une interdiction complète des essais. Il lui reste un peu plus d'une semaine pour mettre au point le texte du traité si elle veut respecter le délai qu'elle s'est imposée. A ce stade, j'aimerais rendre un hommage particulier au Président du Comité spécial, l'ambassadeur Jaap Ramaker, aux présidents des deux groupes de travail, l'ambassadeur Zahran et l'ambassadeur Berdennikov, ainsi qu'aux divers amis de la présidence et modérateurs de débats.

La soumission par le Président du Comité d'un projet de texte complet du traité d'interdiction complète des essais à ce stade ultime des négociations était une procédure courageuse mais aussi, pensons-nous, nécessaire. Nous félicitons également l'ambassadeur Ramaker de la manière dont il a conduit les consultations ouvertes intensives qui ont suivi.

Permettez-moi de vous faire part de certaines de nos vues générales sur ce sujet. La Slovaquie pense que le TICE doit être véritablement général et interdire tous les types d'essais de dispositifs explosifs nucléaires sans distinction et à tout jamais. Il doit être effectivement vérifiable, c'est-à-dire que le régime de vérification et d'inspection devrait contribuer efficacement à la crédibilité du traité, d'une part, et il ne devrait pas porter atteinte aux intérêts légitimes de sécurité des Etats parties, d'autre part. Enfin et peut-être surtout, le traité doit avoir un caractère universel.

Nous sommes préoccupés de constater qu'une solution pour l'article relatif à l'entrée en vigueur n'a pas été trouvée jusqu'ici qui puisse recueillir un soutien consensuel de toutes les parties aux négociations. Nous espérons sincèrement que les délégations travailleront dur pour en trouver une dans le temps qui reste. La Slovaquie est favorable à une formule qui permette l'entrée en vigueur du traité sans d'inutiles délais et aussitôt que possible.

(Mme Krásnohorská, Slovaquie)

Nous pensons aussi que la composition du Conseil exécutif de la future Organisation du traité est un autre élément qui nécessite une solution convenable. Nous considérons que le Conseil exécutif devrait être d'une taille appropriée, car une composition trop nombreuse pourrait diminuer son efficacité globale.

La République slovaque pense que l'interdiction des essais nucléaires ne devrait pas être un aboutissement, mais au contraire servir de catalyseur pour la poursuite du désarmement nucléaire.

Alors que les négociations sur le TICE entrent dans leur phase finale, la question de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement prend une importance croissante. Nous avons étudié avec intérêt le rapport soumis par le Coordonnateur spécial, l'ambassadeur Meghlaoui, sur les résultats de ses consultations. Il ressort du rapport que les opinions des délégations sur cette question varient largement. Néanmoins, nous espérons que de nouvelles consultations définiront les domaines sur lesquels des progrès pourraient être faits et permettront de dégager un accord sur les questions sur lesquelles les négociations devraient commencer une fois le TICE parachevé.

Pour mon pays, une convention d'arrêt de la production serait le stade logique suivant dans le travail de la Conférence du désarmement. La Slovaquie souhaite que commencent rapidement des négociations sur un traité d'arrêt de la production de matières fissiles, conformément au mandat convenu en 1995. Nous savons qu'il demeure certaines divergences, mais nous maintenons qu'elles ne devraient pas empêcher la Conférence de commencer un travail efficace sur ce sujet.

D'un point de vue général, nous pensons que l'ordre du jour de la Conférence a besoin d'être modernisé. Nous pensons avec d'autres que la première partie du point 2 de l'ordre du jour devrait être supprimée et que seule la deuxième partie, à savoir le désarmement nucléaire, devrait être conservée.

En même temps, nous estimons que le futur ordre du jour devrait être équilibré et traiter des armes de destruction massive aussi bien que des armes conventionnelles. La Slovaquie considère que la question des armements classiques est une question importante et je suis sûre que ce point de vue est partagé par de nombreuses délégations dans cette salle.

Pour achever de brosse ce tableau, permettez-moi simplement d'ajouter que la question des garanties négatives de sécurité et celle de l'espace extra-atmosphérique méritent également l'attention.

Plus de trois ans se sont écoulés depuis que la Slovaquie a réclamé le siège qui était devenu vacant à la Conférence du désarmement à la dissolution de l'ex-Tchécoslovaquie. Malheureusement, la Conférence n'a pas utilisé ce temps pour honorer l'accord bilatéral entre les deux Etats successeurs, aux termes duquel c'était la Slovaquie qui devait occuper ce siège. La Slovaquie a prouvé dès le départ qu'elle était prête à rechercher un compromis. Malgré la légitimité de sa demande, elle a accepté de suivre toute procédure acceptable.

(Mme Krásnohorská, Slovaquie)

A l'été de 1993, elle a ainsi été inscrite dans une liste d'Etats candidats à l'admission qui représentait le moyen le plus équilibré d'élargir la composition de la Conférence. La Slovaquie a accepté cette procédure en dépit du fait que dans son cas, il ne s'agissait pas d'élargissement, mais de l'occupation d'un siège existant sur la base d'un accord entre deux successeurs d'un ancien membre. Malheureusement encore, pour des raisons bien connues, aucun consensus sur l'élargissement n'a été réuni à la Conférence du désarmement au cours des deux années qui suivirent.

A ce stade, permettez-moi d'exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont reconnu à la Slovaquie un statut spécial et ont constamment soutenu sa prétention légitime à occuper le siège laissé vacant par l'ex-Tchécoslovaquie. Leur soutien a été d'une grande importance pour notre jeune Etat.

En septembre 1995, la Slovaquie a salué la décision contenue dans le document CD/1356 comme un premier pas réel dans la bonne direction. Pour contribuer à la solution du problème, nous avons activement participé à la préparation de la formule qui a permis à la Conférence de décider finalement de mettre en oeuvre la décision sur l'élargissement. Nous avons espéré une solution différente, mais l'initiative s'est révélée être une procédure unique et équilibrée permettant à la Conférence de surmonter toutes les divergences.

La nécessaire sagesse politique et la décision de tous les membres du G-23 de renoncer temporairement à l'un des droits fondamentaux d'un Etat souverain ont ouvert la voie à un compromis acceptable à tous. Grâce à cela, la Conférence du désarmement a réussi à adopter la décision attendue depuis longtemps sur l'élargissement de sa composition et a finalement accru sa représentativité et sa légitimité.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous remercier et remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Abuah, du Nigéria, de votre assistance à cet égard, et de féliciter les nouveaux membres de l'heureuse conclusion d'un processus long et laborieux. Je me dois aussi de remercier tous ceux qui ont participé à la préparation de ce résultat, en particulier l'ambassadeur Selebi et sa délégation, qui ont déployé tant d'efforts dans cette affaire.

La Slovaquie pense, en principe, qu'un organe qui négocie des traités de contrôle des armements et de désarmement qui concernent les intérêts de sécurité de tous les membres de la communauté internationale doit être représentatif. Tous les pays qui le souhaitent devraient y être admis. Nous sommes donc heureux d'être à la fois l'un des témoins et l'un des acteurs d'une action conduisant à cet objectif. La composition actuelle de la Conférence du désarmement reflète mieux la nouvelle situation internationale. Nous espérons que les nouveaux membres amèneront une bouffée d'air frais à la Conférence et lui donneront un nouveau dynamisme. La Slovaquie est déterminée à n'épargner aucun effort et à contribuer, dans la mesure de ses modestes capacités, au succès des négociations présentes et futures dans cette instance unique en son genre.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la distinguée représentante de la Slovaquie de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence.

(Le Président)

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant de l'Espagne, l'ambassadeur Morcillo.

M. MARTINEZ MORCILLO (Espagne) (traduit de l'espagnol) : Permettez que les premiers mots de la délégation espagnole en sa qualité de membre à part entière de la Conférence du désarmement soient pour exprimer notre satisfaction et notre confiance à vous voir présider les travaux de la Conférence en un moment crucial de ses activités, quand elle s'approche, comme nous l'espérons et le souhaitons, d'un nouveau jalon sur la route de la communauté internationale vers l'objectif du désarmement général et complet.

Cette satisfaction se fonde sur votre expérience, qui est bien connue, et que le représentant de l'Espagne qui vous parle connaît et apprécie comme elle le mérite.

Peut-être n'est-il pas nécessaire de nous étendre sur la confiance que nous inspire votre présidence, quand précisément cette première intervention de ma délégation est motivée par l'indéniable succès que représente la résolution sur l'élargissement de la Conférence du désarmement, dont je me hasarderai à dire qu'elle est une décision historique.

Cette décision a été prise dans une salle chargée d'histoire, la Salle du Conseil du Palais des Nations, qui porte le nom du fondateur espagnol du droit international, le Père Francisco de Vitoria, et dont les éléments ornementaux ont été offerts à la Société des Nations par l'Espagne.

Mais ce n'est pas ce lien avec l'Espagne, si important qu'il soit pour ma délégation, que j'ai choisi d'évoquer. Les peintures murales qui ont été les témoins de l'élargissement de la composition de la Conférence ont été inaugurées en octobre 1936, en un moment particulièrement essentiel des circonstances qui ont précédé la seconde guerre mondiale, et l'effondrement de tout le système des relations internationales de l'époque. Si ma délégation a cherché à appeler l'attention sur le caractère historique de la Salle du Conseil, c'est parce que c'est en ce lieu même que furent prises, ou qu'il fut négligé de prendre, certaines des décisions les plus importantes qui aboutirent sans remède à la crise mondiale de 1939. Cette salle a ainsi été témoin de certaines des erreurs qui ont mené au naufrage de la Société des Nations.

En cette occasion, pourtant, la Conférence du désarmement a su faire face aux réalités de l'histoire et est entrée une nouvelle fois dans l'histoire avec une décision que ma délégation considère comme prometteuse, à savoir l'élargissement de sa composition, ouvrant ses portes à un groupe de pays qui avait réaffirmé sa volonté de participer à ses travaux, dans l'intention de lui donner une représentativité plus grande et plus large. Maintenant, ces portes qui se sont ouvertes ne peuvent se refermer, au mépris des légitimes aspirations d'une autre série de pays qui ont manifesté également leur volonté de participer pleinement aux travaux de la Conférence. Ma délégation veut ici lancer un appel à tous les pays membres de la Conférence pour qu'ils poursuivent leurs efforts de façon que soit donnée à cette question une réponse adéquate et rapide, conformément aux dispositions de la résolution 50/72 C de l'Assemblée générale des Nations Unies.

(M. Martínez Morcillo, Espagne)

Avec l'élargissement de sa composition, la Conférence du désarmement a fait un pas important pour l'avenir en faisant en sorte qu'elle puisse continuer d'atteindre ses objectifs en tant qu'unique organe de négociation multilatérale en matière de désarmement dans le cadre institutionnel des Nations Unies. Aujourd'hui a été fait le pas qui était indispensable pour adapter la composition de cette conférence aux réalités surgies d'une nouvelle communauté internationale et en tout cas très différentes de celles qui existaient quand la CD a été remodelée pour la dernière fois.

Voulant faire plus, même si elle n'y manque pas, que de remercier les membres de la Conférence du désarmement de la décision qu'ils ont adoptée, ma délégation souhaite leur exprimer sa reconnaissance, son estime et sa satisfaction pour le réalisme politique et la sagesse historique de la décision qu'ils ont su prendre.

Il ne serait pas juste non plus de ne pas évoquer toutes les personnes qui d'une façon ou d'une autre ont contribué à ce que soit fait ce premier pas dans l'élargissement de la composition de la Conférence.

Nous n'allons pas les énumérer toutes, de peur d'oublier quelqu'un. Mais nous ne pouvons cependant taire les noms de l'ambassadeur O'Sullivan, de l'Australie, qui a su un jour établir une liste de pays caractérisée par son équilibre et sa représentativité; des ambassadeurs Lampreia, du Brésil, et Zahran, de l'Egypte, pour leur travail de prospection de solutions à la question, solutions qu'a su recueillir l'ambassadeur Benjeloum Touimi, du Maroc, leur donnant une impulsion énergique et essentielle; ou de l'ambassadeur Selebi, de l'Afrique du Sud, pour la foi et la ténacité avec lesquelles il a lutté pour la formule qui a finalement ouvert le chemin. Ma délégation souhaite également rappeler le rôle essentiel joué par les délégations de la Nouvelle-Zélande, de l'Autriche et du Chili dans leurs travaux de coordination du groupe des 23, en sachant maintenir uni un groupe hétérogène par sa nature même.

L'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement a lieu en un moment particulièrement opportun, alors que nous nous trouvons sur la dernière ligne droite des négociations en cours. Il permettra à la délégation espagnole de participer comme membre de plein droit à la conclusion des négociations et à l'adoption du traité d'interdiction totale des essais nucléaires, au système de vérification duquel l'Espagne va être intégrée en faisant partie de son réseau primaire de stations sismologiques, et à l'Organisation duquel elle prétend participer au niveau et à l'échelle qu'exigent les objectifs politiques de cette dernière, et qui correspondent à la capacité technologique de mon pays. Peut-être n'est-ce pas le moment de se lancer dans un examen détaillé des aspects concrets du traité en cours de négociation, de ceux sur lesquels il y a une convergence de vues comme de ceux sur lesquels subsistent des divergences marquées. Nous ne croyons pas que le moment où ma délégation s'associe aux négociations soit bien choisi pour cela.

Nous pensons en revanche qu'il est nécessaire de rappeler une fois de plus le grand cadre politique dans lequel ma délégation a suivi les négociations en sa précédente qualité d'observateur. Ce cadre était basé sur deux principes fondamentaux : la nécessité de parvenir à une interdiction

(M. Martínez Morcillo, Espagne)

totale des essais nucléaires grâce à une formulation adéquate de ce que l'on a appelé l'option zéro, et l'exigence de créer un cadre juridique qui permette d'atteindre cet objectif le plus tôt possible, par une rapide entrée en vigueur du traité et une prompte mise en place de l'Organisation qui devra veiller à son application.

Ma délégation pense que ces principes fondamentaux sont essentiels et que de ce fait tout développement normatif du traité qui irait à l'encontre de ces principes constituerait un retour en arrière difficilement compréhensible et acceptable.

Dans la mesure où ces principes paraissent constituer une ligne directrice claire de l'action de nombreuses délégations, il ne nous reste plus qu'à réaffirmer le plein appui de la délégation espagnole aux efforts du Président du Comité spécial, l'ambassadeur Ramaker, pour donner une impulsion efficace aux travaux de la Conférence.

Ma délégation est parfaitement consciente que les objectifs que l'on peut dessiner dans toute action politique perdent leur force si l'on ne sait pas les assortir de la dose nécessaire de prudence et de réalisme. Il ne sert à rien de construire l'édifice théoriquement souhaitable s'il n'est pas viable faute de l'acceptation de ceux qui devront l'habiter. Le succès d'une négociation n'est pas l'imposition des points de vue du plus fort ou du plus habile, mais l'obtention d'accords qui peuvent fonctionner parce qu'ils répondent à des exigences et à des intérêts concrets.

Ainsi, l'application aux réalités existantes des grands principes politiques qui doivent inspirer la négociation en cours circonscrit la marge de manoeuvre de la Conférence en ce moment présent.

Pour ma délégation, trois questions émergent clairement de la casuistique ou du détail dans lequel s'attarde le travail louable que dirigent maintenant les modérateurs comme l'ont fait auparavant les amis de la présidence, trois questions dans lesquelles réside l'équilibre du futur traité et ses possibilités de devenir réalité : la première est l'insertion du traité dans le processus général de développement dans lequel sont actuellement plongées les relations internationales. Dans ce processus, le traité apparaît davantage comme un pas concret sur un chemin précis que comme un programme général pour une action politique future. Une autre question est la nécessité d'une entrée en vigueur rapide du traité afin de garantir que ses objectifs pourront être atteints, sans qu'elle soit compromise par l'inclusion des Etats dont la présence paraît indispensable. Enfin, une troisième question est d'obtenir que la future Organisation ait des moyens de fonctionner qui garantissent réellement son efficacité à travers des organes adéquats et des procédures de vérification appropriées du fait de leur composition et des moyens d'application prévus.

Dans les idées que nous venons d'ébaucher, nous avons indiqué ce qui est pour ma délégation une nécessité absolue et ce qui pour elle est négociable.

La délégation espagnole se joint aux négociations actuelles en un moment certainement tardif. C'est pourquoi l'objectif qui va être fixé ne sera pas

(M. Martínez Morcillo, Espagne)

tant de prendre part au détail de la mise en place d'un cadre normatif que d'apporter ses efforts et son énergie au processus dynamique qui sera engagé pour mettre au point ce cadre.

Pour cette raison, la délégation espagnole mettra l'accent sur les aspects opérationnels qui nécessiteront des progrès constants et adéquats une fois les négociations achevées. Beaucoup de ces aspects sont en train d'être finalisés ces jours-ci; ma délégation suivra avec la plus grande attention des sujets précis comme l'entrée en vigueur, la structure du Conseil exécutif et l'efficacité du système de vérification, car c'est là qu'elle voit l'axe de notre collaboration future pour mieux atteindre les fins du traité qui semble aujourd'hui sur le point de naître.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Espagne de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie, l'ambassadeur Uluçevik.

M. ULUÇEVİK (Turquie) (traduit de l'anglais) : Je veux tout de suite vous rendre hommage, non seulement parce que c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, mais aussi parce que c'est la première occasion que j'ai de m'adresser à la Conférence du désarmement en tant que représentant de l'un de ses membres à part entière. Je vous félicite chaleureusement de votre accession à la présidence.

Je vois une coïncidence de bon augure dans le fait que la Turquie devient membre de la Conférence à un moment où elle est présidée par un distingué représentant du Pakistan, pays avec lequel la Turquie jouit traditionnellement de relations et de liens fraternels.

Vos remarquables qualités personnelles, M. le Président, sont bien connues de nous tous. C'est en grande partie grâce à votre sage autorité et à vos compétences diplomatiques qu'il y a trois jours a pu être prise la décision historique de l'élargissement à 23 nouveaux membres de la composition de la Conférence du désarmement. Nous vous en sommes très reconnaissants.

Ma délégation est sûre que, sous votre direction compétente, les négociations en cours sur le traité d'interdiction complète des essais auront aussi un heureux aboutissement.

Il va sans dire que chaque fois que mention est faite du long et ardu processus d'élargissement de la composition de la Conférence, les noms de l'ambassadeur O'Sullivan, de l'Australie, de l'ambassadeur Zahran, de l'Egypte, et de l'ambassadeur Benjelloun-Touimi, du Maroc, sont toujours remémorés avec appréciation et gratitude. Ce sont leur vision, leur énergie et leurs efforts inlassables qui ont ouvert la voie à la décision CD/1406.

Je ferais preuve de négligence si je ne louais pas l'ambassadeur Selebi, de l'Afrique du Sud, l'ambassadeur Berguño, du Chili, et l'ambassadeur Sanchez Arnau, de l'Argentine, pour leurs efforts intenses et dévoués ainsi que pour

(M. Uluçevik, Turquie)

leur diplomatie imaginative qui leur ont permis de mener à une heureuse conclusion un travail difficile sur un sujet qui nous a tourmentés si longtemps. Ils méritent nos remerciements et nos éloges.

La décision sur l'élargissement de la composition de la Conférence est sans aucun doute à mettre au crédit de tous ses membres, anciens et nouveaux. Parce que la décision CD/1406 représente la volonté politique de la Conférence et sa capacité de s'adapter, bien qu'un peu tardivement, aux nécessités d'un monde qui change rapidement. Elle représente aussi la conscience qu'ont les anciens et les nouveaux membres de la nécessité de montrer de la flexibilité et d'agir dans un esprit de compromis chaque fois que les intérêts communs de la communauté internationale l'exigent. A mes yeux, la décision sur l'élargissement annonce au monde entier le rajeunissement de la Conférence du désarmement.

Ma délégation est consciente du fait que la solution de compromis visait à tourner les obstacles existants sur la voie de l'élargissement et, par conséquent, ce n'était pas la solution idéale. Nous savions que votre choix était entre l'idéal et le possible. C'est parce que nous désirions être le plus tôt possible en position de jouer le rôle qui nous revient dans le processus de négociation multilatérale sur le désarmement que nous avons finalement opté pour l'arrangement qui nous semblait le seul possible actuellement. Toutefois, nous sommes satisfaits de constater que la décision CD/1406 a le mérite de la netteté et met les 61 membres sur un pied d'égalité dans le processus de négociation.

La Turquie est située à l'épicentre de plusieurs régions qui constituent la partie la plus turbulente de l'hémisphère Nord. Elle est donc engagée depuis la fin de la guerre froide dans la recherche de nouvelles approches pour édifier la paix à travers une action multilatérale. Notre objectif est de renforcer le système de sécurité internationale en conformité avec les principes et les idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies. La Turquie est fermement attachée aux nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies en matière de contrôle des armements et de désarmement. Elle occupe aujourd'hui son siège à la Conférence du désarmement en tant que membre à part entière avec le sens de ses responsabilités dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'avec la volonté politique de contribuer activement à la promotion d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Nous sommes convaincus que la participation de 23 nouveaux membres aux travaux de la Conférence du désarmement accroîtra son efficacité. Selon nous, l'élargissement est aussi en accord avec le concept d'universalité.

Nous espérons fervemment que le tournant que représente cet élargissement dans l'histoire de la Conférence du désarmement sera d'ici une semaine complété par un autre et important résultat historique, sous la forme du traité d'interdiction complète des essais. Nous sommes sûrs que tous les membres seront guidés par le même esprit de compromis et de souplesse qui a fait aboutir les travaux sur l'élargissement. Nous continuons de penser que sous la présidence compétente de l'ambassadeur Ramaker, des Pays-Bas, les efforts en cours pour trouver une formule de compromis seront couronnés de succès. Son document de travail sur un projet de traité d'interdiction complète des essais nucléaires nous offre une chance d'arriver à un compromis.

(M. Uluçevik, Turquie)

Peu après l'adoption du texte sur le TICE, nous devons nous occuper d'établir le futur ordre du jour de la Conférence. A notre avis, après la conclusion des travaux sur le TICE, le sujet prioritaire de notre ordre du jour devrait être un accord interdisant la production de matières fissiles à des fins d'armement. Quant au contrôle des armements classiques, les mesures de transparence sont un domaine sur lequel nous pensons que la Conférence devrait concentrer ses efforts.

Avant de conclure, je souhaite remercier une fois encore ceux qui ont contribué à l'élargissement de la composition de la Conférence. Je tiens aussi à féliciter les nouveaux membres et à assurer toutes les délégations ainsi que le Secrétaire général de cette conférence, M. Petrovsky, son adjoint, M. Bensmail, et leurs éminents collaborateurs de ma coopération personnelle ainsi que de celle de la délégation turque.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Turquie de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence. Je donne la parole à l'ambassadeur Sannikau, Ministre adjoint des affaires étrangères du Bélarus.

M. SANNIKAU (Bélarus) (traduit du russe) : Monsieur le Président, c'est avec une grande satisfaction que je salue votre arrivée au poste important de président de la Conférence et que je vous félicite de la sagesse et de la compétence extrêmes avec lesquelles vous dirigez ses travaux. Nous apprécions hautement votre contribution, de même que celle de l'ambassadeur Sánchez Arnau, de l'Argentine, de l'ambassadeur Berguño, du Chili, et de l'ambassadeur Selebi, de l'Afrique du Sud, à une solution équitable du problème de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Je veux exprimer ma gratitude à toutes les délégations pour la souplesse et l'esprit de coopération qu'elles ont montrés. J'aimerais exprimer une particulière gratitude à l'égard des collègues de l'ex-groupe des 23 pour leur volonté de concertation et leur soutien mutuel.

Pour la délégation de la République du Bélarus, c'est un moment historique, car c'est la première fois que nous nous exprimons dans cette instance internationale respectée en qualité de membre de plein droit.

Comme beaucoup ici s'en souviendront, nous avons fait une longue route pour arriver à cet événement, sans nous détourner de notre objectif, rencontrant diverses conceptions de la formule d'élargissement, qui reflétaient une situation géopolitique changeante. Le Bélarus est devenu un membre à part entière de la Conférence du désarmement à un moment très important pour elle et pour la communauté mondiale, à savoir l'achèvement, du moins l'espérons-nous, des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Nous aimerions à ce propos vous faire part de nos vues sur le futur traité.

Le Bélarus aimerait voir concrétiser dans le traité le concept de puissance véritablement nulle, c'est-à-dire une interdiction complète et inconditionnelle de toutes les expériences nucléaires, y compris les explosions nucléaires dites pacifiques. Cette approche correspondra aux objectifs de non-prolifération et d'arrêt du perfectionnement qualitatif des armes nucléaires.

(M. Sannikau, Bélarus)

Le traité doit être assorti d'un régime de vérification internationale réellement fiable, dont les éléments techniques centraux seront le Système de surveillance international et le Centre international de données.

En ce qui concerne les inspections sur place, il convient selon nous de les considérer comme une mesure exceptionnelle, rarement appliquée, avec des garanties contre l'abus éventuel de cette procédure.

La formule la plus acceptable, à nos yeux, pour l'entrée en vigueur du traité est sa ratification par tous les Etats dotés d'un potentiel nucléaire, et notamment de centrales électronucléaires ou de réacteurs nucléaires de recherche, qui figurent sur la liste pertinente de l'AIEA.

Nous pensons que la solution la plus rationnelle et la plus acceptable pour la future Organisation du traité serait qu'elle soit implantée à Vienne et qu'elle utilise les capacités administratives et techniques de l'Agence internationale de l'énergie atomique. En particulier, cela permettra de réaliser de substantielles économies, ce qui a pour nous beaucoup d'importance.

La République du Bélarus espère que les négociations sur le traité d'interdiction complète des essais auront très bientôt un heureux aboutissement. Nous considérons ce traité comme une étape importante sur la voie de l'objectif du désarmement nucléaire et de l'édification d'un monde libéré de l'arme nucléaire.

Malgré l'évidente priorité du TICE, il ne faut pas oublier les autres points de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Nous espérons qu'après l'achèvement du travail sur le TICE, des initiatives concrètes appropriées seront prises à la Conférence pour engager au plus vite des négociations sur l'interdiction de la production de matières fissiles, les garanties de sécurité pour les Etats non nucléaires, et le désarmement nucléaire dans un large contexte.

Tout cela permettra d'avancer résolument sur la voie du renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires. Pour le Bélarus, cette orientation est l'une des priorités les plus importantes de sa politique extérieure. La raison en est que nous subissons personnellement les conséquences nucléaires de la plus grande catastrophe de notre temps causée par l'homme, je veux parler de Tchernobyl. La raison en est encore que dès les premiers jours de son indépendance, le Bélarus a dû prendre des décisions difficiles concernant l'arsenal nucléaire de l'ex-URSS. Guidée avant tout par les intérêts de la sécurité internationale, la République a souscrit des obligations conventionnelles complexes et coûteuses dans le domaine de la non-prolifération nucléaire et de l'élimination des armes nucléaires.

Le Bélarus a apporté et continue d'apporter une contribution notable aux processus de désarmement dans d'autres domaines. Il ne semble pas inapproprié de rappeler que malgré des obligations disproportionnellement complexes découlant du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, qui venaient dans une période de sérieuses difficultés économiques, la République a pratiquement opéré le pourcentage qui lui était assigné de réduction des

(M. Sannikau, Bélarus)

armements et matériels classiques. Aujourd'hui, nous souhaitons une augmentation de la viabilité de ce traité et son adaptation aux nouvelles conditions.

Le contrôle des armements et le désarmement sont aujourd'hui devenus des composantes très importantes de la politique mondiale et, à la différence de ce qui se passait du temps de la guerre froide, ils ont acquis une dimension pratique. C'est pourquoi il est important, à nos yeux, tout en restant réaliste, de ne pas gaspiller la dynamique existante. On assiste à un développement des efforts régionaux dans le domaine de la sécurité, du contrôle des armements et du désarmement. L'expérience régionale accumulée doit être transférée au niveau mondial. Et ici le rôle de la Conférence du désarmement, unique forum multilatéral ayant un mandat de négociation, peut difficilement être surestimé.

Le Bélarus souhaite sincèrement une augmentation de l'autorité de la Conférence, un renforcement de son rôle. Au cours de la brève histoire de notre nouvel Etat, nous avons acquis une expérience significative, même si elle n'est pas toujours positive, dans le domaine du désarmement. Nous espérons qu'elle servira et à nous, et aux autres participants à la Conférence.

Je suis convaincu que l'élargissement numérique de la Conférence conduira aussi à une élévation qualitative du niveau de son activité dans le monde d'aujourd'hui face à des problèmes de sécurité internationale difficiles à résoudre. Nous sommes prêts à une coopération constructive avec toutes les délégations et nous espérons apporter notre contribution aux travaux de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre adjoint des affaires étrangères du Bélarus de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence; je donne maintenant la parole au Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Ukraine, M. Gryshchenko.

M. GRYSHCENKO (Ukraine) (traduit de l'anglais) : J'aimerais tout d'abord vous féliciter de la façon exemplaire dont vous vous acquittez de vos très importantes fonctions et qui, jointe aux efforts inlassables déployés par certains membres de la Conférence du désarmement, ainsi que par nombre de ceux qui appartenaient au groupe des 23, a rendu possible la solution finale du problème très ancien de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Nous considérons la décision prise par la Conférence du désarmement le 17 juin 1996 comme un pas important vers le renforcement du caractère multilatéral de ce forum de négociation, l'accroissement de son efficacité et la garantie d'une véritable universalité des accords élaborés en son sein. Pour atteindre ces objectifs, la délégation ukrainienne est prête à coopérer avec toutes les autres délégations de la manière la plus constructive.

L'Ukraine entre à la Conférence du désarmement en tant que membre à part entière avec la réputation d'un pays dont la contribution tangible à la cause du contrôle des armements et du désarmement nucléaire est largement reconnue par la communauté internationale. Il est tout à fait symbolique que

(M. Gryshchenko, Ukraine)

l'accession de l'Ukraine à la qualité de membre de la Conférence ait étroitement coïncidé dans le temps avec l'achèvement du retrait de son territoire des ogives nucléaires qui doivent être éliminées sous la supervision d'observateurs ukrainiens. Ainsi, l'Ukraine a en pratique concrétisé sa décision d'acquiescer le statut d'Etat non doté d'armes nucléaires.

Depuis les tout premiers jours de son indépendance retrouvée, l'Ukraine voit dans une politique responsable et prévisible de contrôle des armements une priorité de sa politique étrangère qui correspond à la fois à ses préoccupations nationales en matière de sécurité et aux intérêts de la communauté internationale tout entière.

Ayant hérité de l'ex-URSS le troisième potentiel nucléaire du monde et des forces armées parmi les plus importantes d'Europe, l'Ukraine est confrontée à une tâche ardue, à savoir opérer, dans un délai limité, des réductions à grande échelle de ses armements nucléaires et conventionnels afin de satisfaire aux obligations découlant d'un certain nombre de traités multilatéraux et bilatéraux (START, ABM, FNI, CFE, TNP). Les coûts financiers et autres que cela entraîne ont alourdi les charges pesant sur notre économie nationale, qui subit une transformation extrêmement douloureuse.

En dépit de ces difficultés, l'Ukraine a respecté strictement ses obligations internationales, prouvant ainsi sa réputation de partenaire utile et fiable dans les négociations sur le contrôle des armements, y compris à la Conférence.

L'augmentation notable du nombre de pays souhaitant prendre part aux travaux de la Conférence du désarmement est un signe de la place prépondérante occupée par les questions de sécurité globale et régionale dans le monde moderne, ainsi que du rôle croissant de la Conférence en tant que seule instance de négociation multilatérale dans ce domaine. Nous espérons que l'admission à la Conférence des Etats de l'ex-groupe des 23 marquera un nouveau stade de son histoire, en lui fournissant d'amples occasions de réaliser tout son potentiel et en lui donnant un nouvel et puissant élan dans ses activités. Elle ouvre en même temps la route à d'autres pays candidats.

L'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement a ouvert de nouvelles perspectives pour le développement de la coopération multilatérale visant à renforcer la sécurité mondiale et la stabilité internationale. Nous pensons qu'il peut grandement favoriser l'heureux aboutissement des négociations sur le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, et aussi faciliter l'entrée en vigueur de celui-ci dans les meilleurs délais.

Attachant la plus grande importance à différents aspects du désarmement nucléaire, nous estimons toutefois que dans la période qui suivra la conclusion du TICE, la Conférence devrait, outre rétablir d'urgence le Comité spécial sur l'interdiction de la production de matières fissiles pour des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, se pencher sérieusement sur des questions aussi importantes que les garanties de sécurité pour les Etats non nucléaires, le contrôle des armements classiques,

(M. Gryshchenko, Ukraine)

les mesures de transparence et de confiance, ainsi que la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires.

Enfin, j'aimerais souligner que l'Ukraine est pleinement consciente de ses nouvelles responsabilités en tant que membre de la Conférence du désarmement. Nous sommes prêts à les assumer afin de favoriser activement la recherche de solutions aux problèmes pressants du renforcement de la paix et de la sécurité mondiales.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Ministre adjoint des affaires étrangères de l'Ukraine de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Inde, l'ambassadrice Ghose.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Permettez-moi de vous adresser mes félicitations pour votre accession à la présidence de la Conférence. Nous sommes heureux de voir un représentant d'un pays appartenant au Groupe des 21 présider la Conférence à un moment où elle doit faire face à des questions d'une grande importance. Nous avons reconnu, et nous sommes bien conscients, que la Conférence bénéficiera grandement en ce moment de votre sagesse, de votre expérience, et de vos qualités diplomatiques bien connues. Qu'il me soit aussi permis de remercier et de féliciter sincèrement votre prédécesseur, l'ambassadeur Abuah, du Nigéria, du dévouement et de la compétence avec lesquels il a guidé nos travaux tout au long de sa présidence. J'aimerais saluer l'ambassadeur Yimer, de l'Ethiopie, dont la présence parmi nous a déjà enrichi nos discussions. C'est également l'occasion de souhaiter chaleureusement la bienvenue aux 23 nouveaux membres de la Conférence du désarmement qui nous ont rejoints, bien que de façon assez peu orthodoxe, cette semaine.

Nous avons atteint un point critique dans les négociations sur le traité d'interdiction complète des essais. Depuis janvier 1994, quand la Conférence du désarmement a adopté un mandat de négociation d'un TICE qui contribuerait efficacement à la prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, au processus de désarmement nucléaire et donc au renforcement de la paix et de la sécurité internationales, l'Inde a participé activement et constructivement aux négociations. Nous avons avancé un certain nombre de propositions, cohérentes avec le mandat adopté par la Conférence. Ces propositions visent à faire en sorte que le TICE soit un traité véritablement global, c'est-à-dire un traité qui interdise tous les essais nucléaires sans laisser d'échappatoire qui permettrait aux Etats dotés d'armes nucléaires de continuer de perfectionner et de développer leurs arsenaux nucléaires dans leurs polygones d'essais et dans leurs laboratoires. Dans toutes ces propositions, nous avons souligné l'importance de placer le TICE dans un cadre de désarmement, comme un élément d'un processus par étapes visant à obtenir l'élimination complète de toutes les armes nucléaires dans un délai déterminé.

Malgré tous nos efforts, toutefois, nous n'avons pas le choix aujourd'hui, et nous devons exprimer notre déception devant la façon dont les négociations ont évolué. A ce stade tardif, nous sommes obligés de conclure que les interdictions fondamentales, telles qu'elles ont été rédigées

(Mme Ghose, Inde)

jusqu'ici, qui définissent la portée, restent très étroites et ne satisfont pas à l'exigence d'une interdiction générale stipulée dans le mandat. Cette approche ne donnerait qu'un traité d'interdiction des explosions expérimentales d'armes nucléaires, et non pas un traité d'interdiction complète des essais. Nous sommes également, sinon plus, préoccupés par le fait que toutes tentatives pour introduire dans le traité des dispositions de fond relatives au désarmement a été bloquée par certaines délégations. L'inclusion dans le préambule de références au désarmement nucléaire faibles et tristement insuffisantes comme celles contenues dans le document de travail CD/NTB/WP.330 ne peut répondre à nos préoccupations. Nous savons trop bien que des références non contraignantes faites dans d'autres traités ont été complètement ignorées. Comment pouvons-nous ne pas conclure que les Etats dotés d'armes nucléaires sont déterminés à continuer de compter sur les armes nucléaires pour leur sécurité et voient dans le TICE non pas une mesure sérieuse de désarmement, mais simplement un instrument contre la prolifération horizontale ?

Notre évaluation des plans des Etats dotés d'armes nucléaires est corroborée par d'autres développements connexes. Avec la fin de la guerre froide, il est question de l'élaboration de nouvelles doctrines et de nouvelles stratégies de définition des cibles pour les armes nucléaires. L'emploi de celles-ci est envisagé contre une attaque chimique ou biologique, ou dans un rôle sous-stratégique. On a mis au point une doctrine selon laquelle les armes nucléaires sont nécessaires comme précaution contre un futur comportement s'écartant du droit chemin et une menace venant d'Etats non spécifiés. Le créneau spatial de la course aux armements nucléaires n'a pas été abandonné. Pour perpétuer la chose, des doctrines de déploiement naval sont imaginées. Pour ouvrir des possibilités futures, des programmes de missiles antibalistiques sont menés activement.

Les essais nucléaires qui ont été réalisés alors même que nos négociations se déroulaient ont été justifiés comme étant essentiels pour assurer la sécurité nationale et pour permettre d'achever des travaux sur de nouveaux modèles, ainsi que pour rassembler des données destinées à permettre une simulation et une modélisation sur ordinateur en vue de préserver et d'améliorer les capacités à long terme. Nous voyons que de vastes ressources, tant humaines que matérielles, continuent d'être consacrées à une recherche-développement compétitive liée aux armes nucléaires. Les arguments présentés à la Cour internationale de Justice par certains Etats dotés d'armes nucléaires sont une autre preuve que ces Etats répugnent à renoncer à leur monopole, et considèrent les armes nucléaires comme une partie intégrante de leur stratégie militaire. Le traité d'interdiction complète des essais que nous voyons émerger semble être davantage modelé en fonction des préférences technologiques des Etats dotés d'armes nucléaires que des impératifs du désarmement nucléaire. Ce n'était pas le TICE que l'Inde envisageait en 1954. Ce ne peut être le TICE que l'on attend que l'Inde accepte.

L'Inde reste convaincue que l'élimination complète des armes nucléaires accroîtra la sécurité mondiale. L'expérience nous enseigne qu'un tel objectif ne peut être atteint de manière ponctuelle et discriminatoire. Les transferts clandestins de technologie nucléaire militaire, phénomène qui nous a causé des inquiétudes également dans notre région, attestent de la nécessité de

(Mme Ghose, Inde)

poursuivre l'objectif de l'élimination des armes nucléaires de la manière concrète proposée par l'Inde. Collectivement, nous avons suivi une telle route pour nous occuper d'autres armes de destruction massive, les armes chimiques et biologiques. Et nous croyons tous que le monde est plus sûr et meilleur avec ces traités. Pourtant, il y a opposition quand on en vient à l'élimination des armes nucléaires. Ce manque de cohérence ne peut s'expliquer que par le désir de conserver un monopole, désir que l'on cherche à réaliser au moyen du TICE. Nous ne pouvons accepter qu'il soit légitime que certains pays comptent sur les armes nucléaires pour leur sécurité tout en déniaient ce droit aux autres.

Dans ces conditions, il est naturel que nos considérations de sécurité nationale deviennent un facteur essentiel de notre prise de décisions. Notre capacité est démontrée, mais nous avons choisi de faire preuve de retenue. Des pays autour de nous continuent leurs programmes d'armes, ouvertement ou de manière clandestine. Dans un tel environnement, l'Inde ne peut accepter de restreindre sa capacité si d'autres pays continuent d'être peu disposés à accepter l'obligation d'éliminer leurs armes nucléaires.

L'Inde a montré sa résolution dans le passé. Nous avons refusé d'accepter l'ordre discriminatoire du régime nucléaire international d'aujourd'hui. Cette politique a été maintenue, malgré des pressions de toute sorte. La même conviction se reflète dans notre position sur le TICE. L'an dernier, nous avons exprimé notre consternation devant la prorogation indéfinie du TNP parce que, selon nous, elle visait à légitimer la possession d'armes nucléaires par cinq pays sans limitation dans le temps. Aujourd'hui, ces pays cherchent à légitimer le droit de continuer de développer et de perfectionner leurs arsenaux à travers un autre traité vicié et éternel. Ce traité n'est pas conçu comme une mesure en vue du désarmement nucléaire universel, et il n'est pas dans l'intérêt de l'Inde et de sa sécurité nationale. L'Inde ne peut donc y souscrire sous sa forme actuelle.

Comme vous le savez, parmi les conditions proposées pour l'entrée en vigueur du TICE, il y a celle du caractère indispensable de la ratification du traité par l'Inde, parmi d'autres pays. Qu'il me soit permis d'être très claire. Nous n'accepterons pas de formulation qui porte atteinte à notre droit souverain de décider, compte tenu de notre intérêt national suprême, si nous devons ou non adhérer à ce traité.

L'engagement de l'Inde au service de la cause du désarmement nucléaire mondial reste inchangé. Nous avons toujours été en première ligne dans la recherche de la paix mondiale. Cet effort continuera. L'expérience de ces négociations renforce notre détermination, notre idée que le désarmement nucléaire doit être recherché résolument de manière globale, car c'est seulement ainsi qu'il contribuera à la sécurité mondiale, à la sécurité de tous les Etats quels qu'ils soient et à la sécurité des enfants du monde entier. Cela a été un élément central de notre politique de sécurité nationale telle qu'elle s'exprime dans notre politique étrangère et dans notre politique nucléaire. Nous sommes sûrs que la suite des événements démontrera la validité de cette façon de voir.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de l'Inde de sa déclaration et des aimables paroles adressées à la présidence. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant de la Malaisie, l'ambassadeur Siraj.

M. SIRAJ (Malaisie) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence au moment où la Conférence passe par une phase cruciale et de la façon dont vous avez dirigé les débats qui ont abouti à l'admission réussie de 23 Etats comme membres à part entière de la Conférence. Ma délégation est pleinement convaincue que vous conduirez les travaux de la Conférence à la conclusion fructueuse que nous attendons. Je rends aussi hommage à votre prédécesseur, le distingué ambassadeur Abuah du Nigéria, dont les conseils et la direction éclairée ont permis à la Conférence de progresser davantage.

Je voudrais à cette séance plénière aborder la question de l'élargissement de la composition de la Conférence du désarmement. Je voudrais tout d'abord profiter de l'occasion pour féliciter les 23 Etats qui ont été admis comme membres de la Conférence à compter du 17 juin 1996.

Permettez-moi d'appeler l'attention de la Conférence sur le cas de la Malaisie. La Malaisie participe aux travaux de la Conférence en qualité d'observateur depuis déjà un certain temps. Elle a demandé son admission comme membre de la Conférence le 3 septembre 1993. Le cas des 23 Etats est maintenant réglé et nous sommes contents qu'il en soit ainsi, mais nous les envions bien sûr un peu. La Malaisie considère, comme beaucoup d'autres, que l'élargissement de la composition de la Conférence ne devrait pas s'arrêter ici. Les candidatures présentées par la Malaisie et les 12 autres Etats méritent maintenant votre attention immédiate et il ne faudrait pas que cette auguste assemblée en fasse fi ou les laisse de côté. Nous vous invitons instamment à ne pas oublier vos amis.

Nous ne sommes pas candidat simplement pour avoir le titre de membre ou parce qu'il est de bon ton de se porter candidat, mais parce que nous avons suivi les travaux de la Conférence avec beaucoup d'intérêt et aimerions y contribuer positivement à l'avenir. La Malaisie estime que la composition devrait encore être élargie pour que la Conférence soit plus représentative de la communauté internationale. Aucun Etat souverain ne peut souhaiter participer aux travaux depuis le fond de la salle (même si cela n'est pas littéralement le cas aujourd'hui). Les questions de sécurité internationale touchent tous les Etats de la planète et il faudrait donc autoriser tous les Etats véritablement intéressés à participer aux travaux sur un pied d'égalité. Il est cependant compréhensible, pour des raisons pratiques et pour garder à la Conférence son efficacité, qu'il faille limiter le nombre de membres.

A cet égard, nous invitons la Conférence du désarmement à aborder à titre prioritaire la question d'un nouvel élargissement de sa composition, eu égard en particulier à la candidature de la Malaisie et des 12 autres Etats. A cette fin, vous souhaiterez peut-être envisager de nommer un ou plusieurs collaborateurs du Président ou un coordonnateur spécial chargés d'examiner la question et de vous faire rapport dans les plus brefs délais.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant de l'Italie, l'ambassadeur Vattani.

M. VATTANI (Italie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter sincèrement et de vous faire part de mon admiration pour la sagesse, la fermeté et le sens des responsabilités dont vous faites preuve chaque jour dans l'exercice de vos fonctions à un moment aussi crucial dans l'histoire de cette instance.

L'Italie se félicite de la décision prise le 17 juin par la Conférence d'admettre de nouveaux membres, dont des Etats membres de l'Union européenne.

La Conférence a maintenant admis 23 Etats, mais 13 autres candidatures doivent encore être examinées, y compris celles de quatre Etats membres de l'Union européenne, dont certaines ont été représentées il y a plus de dix ans.

L'objectif de l'Union européenne a toujours été que tous les Etats qui ont à ce jour demandé à devenir membre soient admis, y compris les Etats membres de l'Union européenne.

Rappelant que dans sa décision publiée sous la cote CD/1356, la Conférence indique explicitement que cet élargissement se fait "sans préjudice de l'examen des autres candidatures présentées à ce jour" et que, dans sa résolution 50/72 C, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé instamment à la Conférence, une fois que le Président aura présenté ses rapports intérimaires, d'examiner plus avant, à sa session de 1996, les autres candidatures qui auront été reçues, l'Italie estime que la Conférence devrait en séance plénière examiner ces autres candidatures avant la fin de sa session de 1996 afin de prendre rapidement une décision sur l'admission des Etats candidats en tant que membres à part entière.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de l'Italie de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant de l'Autriche, l'ambassadeur Kreid.

M. KREID (Autriche) (traduit de l'anglais) : Le désarmement est en définitive une question de confiance. Cependant, l'établissement de la confiance nécessite la transparence et la participation. En termes institutionnels, ceci signifie que tous les pays désireux de contribuer de manière constructive à la cause commune du désarmement sous tous ses aspects doivent pouvoir intervenir sur un pied d'égalité dans le cadre de la Conférence du désarmement. Comme on l'a dit tant de fois, le désarmement est aujourd'hui l'une des tâches les plus urgentes et concerne l'ensemble de la planète. La composition de la Conférence est donc devenue véritablement anachronique. Nous sommes heureux de constater que la décision qui a été prise par la Conférence a permis de remédier partiellement à une situation qui n'était pas satisfaisante. Nous sommes convaincus que d'autres mesures allant dans le sens de l'universalisation de la Conférence seront prises.

(M. Kreid, Autriche)

L'Autriche est heureuse d'avoir enfin été, 14 ans après avoir soumis sa candidature, admise comme membre à part entière de cette importante instance de négociation internationale et je tiens à préciser que son nouveau statut de membre est particulièrement bien venu compte tenu du fait qu'elle pourrait accueillir l'une des plus importantes organisations chargées de questions de désarmement.

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, parce que nous avons sous votre direction éclairée réussi à trouver une solution pour refermer l'un des chapitres les plus décourageants et les plus irritants de l'histoire de la Conférence du désarmement. Je voudrais vous rendre hommage à vous personnellement et à tous ceux qui ont contribué à cette heureuse issue, tout particulièrement le porte-parole du groupe des 23, l'ambassadeur Berguño, l'ambassadeur Selebi de l'Afrique du Sud qui a pris une initiative personnelle qui a été vitale pour trouver une solution, l'ambassadeur Sanchez Arnau de l'Argentine qui a présenté le projet de décision à la Conférence, et enfin tous ceux qui dans d'autres groupes ont voulu et ont pu prendre les dispositions nécessaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Autriche de sa déclaration et de ses mots aimables. Je donne la parole à la représentante de l'Irlande, l'ambassadrice Anderson.

Mme ANDERSON (Irlande) (traduit de l'anglais) : Je ne vous étonnerai pas en disant que c'est avec des sentiments contradictoires que la délégation irlandaise a pris note de la décision prise cette semaine sur l'élargissement de la composition de la Conférence. Nous sommes véritablement heureux pour les 23 nouveaux pays membres. Les délégations de ces pays ont fait preuve de leur talent et de leur détermination quand ces pays étaient observateurs et contribueront encore plus aux travaux de la Conférence maintenant qu'ils sont devenus membres. Leur admission apportera une bouffée d'air frais à cette communauté bien soudée. Nous nous associons à ceux qui célèbrent le sens du changement et du renouveau qui accompagne cette décision. On ne peut cependant éviter de poser certaines questions. Il existe des valeurs de transparence et d'équité que nous partageons tous : ont-elles été correctement reflétées dans le processus qui a conduit à cette décision ? Le caractère sélectif de la liste de 1993 devient-il plus acceptable en 1996 ? Un pays comme le mien qui demande son admission depuis maintenant 14 ans n'est-il pas en droit d'obtenir des explications ? Bien évidemment des questions absolument critiques à ce stade se posent aussi : où allons-nous maintenant ? Comment pouvons-nous exploiter la logique qui a conduit à cette décision et l'impulsion qu'elle donne ?

Il existe des points de référence évidents dans les textes. Comme l'ambassadeur de l'Italie vient tout juste de nous le rappeler, la décision CD/1356 dispose clairement que son adoption ne préjuge pas de l'examen des autres candidatures. Elle dispose aussi que la Conférence réexaminera la situation concernant l'élargissement à la suite de la présentation, par le Président, à la fin de chaque partie de sa session annuelle, de rapports intérimaires. Celui qui présidait alors la Conférence a explicitement indiqué que l'on visait ainsi à la fois les Etats mentionnés sur la liste de M. O'Sullivan et les autres candidats. Nous considérons donc

(Mme Anderson, Irlande)

que le Président de la Conférence est toujours tenu de rendre compte à la fin de chaque partie de la session et nous attendons avec intérêt son prochain rapport. La résolution 50/72 C de l'Assemblée générale des Nations Unies est aussi pertinente. En demandant instamment à la Conférence d'examiner les autres candidatures avant la fin de sa session de 1996, l'Assemblée générale fixe une date limite pour la fin de nos futures délibérations.

Je préférerais cependant ne pas fonder mon intervention d'aujourd'hui sur des références à des textes et appeler plutôt chacun à faire preuve d'un esprit plus large et plus généreux dans le cadre de la Conférence. La décision d'admettre les 23 pays ouvre la voie à la modernisation nécessaire pour rendre la Conférence représentative du monde de l'après-guerre froide. Cet instinct qui pousse à admettre de nouveaux membres continuera certainement à faire avancer le processus. Il ne serait pas juste, après être allé si loin, de refermer les portes maintenant. Nous sommes très encouragés par l'appui à un nouvel élargissement de la composition de la Conférence exprimé par de nombreuses délégations. Nous oeuvrerons avec les membres et tous les autres candidats pour que ceci devienne une réalité aussitôt que possible. Lors de vos consultations, Monsieur le Président, on vous suggérera sans aucun doute un certain nombre de procédures quant à la meilleure façon de traiter les candidatures en suspens. Les propositions pourront être diverses, mais nous sommes convaincus qu'elles seront inspirées par un objectif commun : atteindre rapidement des résultats. Nous sommes convaincus qu'un consensus est possible si l'on concentre les efforts sur les questions pertinentes.

Je conclurai en adressant les mêmes félicitations qu'au début de mon intervention. Les 23 pays nouvellement admis ont fait de longs et durs efforts et ont bien gagné le résultat qu'ils ont obtenu. Nous leur adressons nos meilleurs voeux dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie la représentante de l'Irlande de sa déclaration et des mots aimables qu'elle a adressés à la présidence. Je donne la parole au représentant de la Grèce, l'ambassadeur Helmis.

M. HELMIS (Grèce) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole, je tiens, Monsieur le Président, à vous féliciter très chaleureusement de votre accession à ce poste où vous aurez une tâche très importante et très difficile à mener à bien en cette phase cruciale. Je suis convaincu que votre expérience et votre direction éclairée permettront de conclure avec succès les négociations du TICE d'ici la fin de ce mois.

Je note avec satisfaction que cette auguste assemblée a décidé lundi dernier d'appliquer la décision prise l'année dernière d'élargir la composition de la Conférence en admettant 23 nouveaux membres. Je suis convaincu que ceux-ci participeront à nos travaux de manière constructive et productive en contribuant ainsi à promouvoir les objectifs de la Conférence qui est, comme nous le savons tous, une instance de négociation qui revêt une importance exceptionnelle pour l'élaboration d'instruments internationaux touchant le désarmement. Je voudrais donc féliciter chaleureusement les 23 nouveaux Etats membres et leur souhaiter un plein succès dans l'exercice de leurs nouvelles responsabilités.

(M. Helmis, Grèce)

En ce qui concerne l'élargissement de la composition de la Conférence sur le plan géographique, j'aimerais souligner que mon pays considère l'admission des 23 Etats comme un pas dans la bonne direction qui devrait être suivi par l'admission rapide des 13 candidats restants. Les dernières admissions rendront sans aucun doute la Conférence plus représentative et ses décisions seront dans une plus large mesure respectées à l'échelle mondiale. Je partage pleinement les vues exprimées par le distingué ambassadeur de l'Italie, M. Alessandro Vattani. Je m'associe aussi aux remarques faites par d'autres orateurs qui ont demandé un nouvel élargissement de la composition de la Conférence, et en particulier aux observations faites par la délégation finlandaise qui a lundi dernier présenté une proposition très constructive concernant la nomination d'un coordonnateur spécial sur les candidatures restantes. J'espère, Monsieur le Président, que, parallèlement à vos autres tâches importantes, vous encouragerez l'engagement rapide d'un dialogue effectif avec tous les Etats candidats.

Je voudrais maintenant saisir l'occasion pour parler brièvement de la question très importante du TICE. Je dois tout d'abord rappeler que mon pays n'est pas doté d'armes nucléaires et qu'il est situé dans une région très névralgique, la péninsule des Balkans, qui a beaucoup souffert pendant la période de la guerre froide par suite de la division de l'Europe. La Grèce a une longue tradition de respect total de toutes les règles et de tous les principes du droit international, conformément à sa ferme position en faveur du maintien de la paix et de la sécurité à travers le monde. S'agissant du TICE en particulier, le Gouvernement et le peuple grecs sont très favorables à une cessation de tous les essais nucléaires. Nous sommes convaincus que l'application rapide du TICE entraînera un renforcement de la coopération et de la confiance entre les Etats et les peuples et facilitera l'élimination future de toutes les armes nucléaires, qui devrait constituer l'un des plus importants objectifs de la communauté internationale.

Mon pays est donc favorable, comme je l'ai déjà indiqué, à la conclusion fructueuse des négociations du TICE d'ici la fin du mois et considère que le texte proposé est positif parce qu'il introduit l'option zéro ainsi qu'un système de surveillance efficace et bien organisé, respectant la souveraineté nationale et garantissant l'efficacité et l'objectivité.

Je suis particulièrement heureux de confirmer que le Gouvernement grec a rapidement décidé de mettre la station auxiliaire d'Anogia à la disposition du système de surveillance du TICE. Nous sommes pleinement favorables à la signature du traité d'ici la fin de l'année.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Grèce de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc, l'ambassadeur Benjelloun-Touimi.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Je voudrais tout d'abord m'associer à tous ceux qui vous ont rendu hommage pour le travail que vous accomplissez en tant que président de la Conférence et vous féliciter pour la décision qui vient d'être prise sur l'élargissement. Comme vous le savez, nous apprécions grandement vos qualités de diplomate et tout ce que vous faites, non seulement

(M. Benjelloun-Touimi, Maroc)

dans le cadre de la Conférence, mais aussi dans d'autres institutions internationales. Je ne voudrais pas être très long, je crois qu'avec plus de 60 membres il faudrait peut-être parler moins si l'on veut terminer à temps. Je me permettrai donc de faire simplement deux ou trois remarques aujourd'hui, qui sont relatives à l'élargissement de la Conférence et à la décision qui a été prise.

Je voudrais avant tout m'associer à ce qu'a dit le coordonnateur du Groupe des 21 pour féliciter les nouveaux membres et leur souhaiter la bienvenue parmi nous. J'ai lu avec beaucoup d'attention la lettre des 23 nouveaux membres, qui nous a été distribuée sous la cote CD/1407. Comme j'ai eu l'occasion de le dire avant qu'on ait cette lettre, je voudrais simplement dans un esprit de clarté, parce que je crois qu'il y a certaines délégations qui n'ont pas bien compris la position du Maroc, dire que nous ne comprenons pas du tout ce que vient faire la mention du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies dans les questions du désarmement, et je vais m'expliquer très clairement.

J'ai relu la Charte, et plus particulièrement le Chapitre VII très attentivement. Donc, lorsque l'on veut imposer des sanctions contre un pays, il faut aller au Conseil de sécurité qui doit prendre ces sanctions. C'est le cas de deux pays, dont l'un d'eux est parmi nous ici. J'ai lu la résolution du Conseil de sécurité qui énumère les différentes sanctions et je n'ai pas trouvé, ce que je savais, mais j'ai revérifié les termes de la résolution qui je crois est la 661 (1990), pour trouver une disposition qui dise qu'un pays ne peut pas être membre de la Conférence ou qu'il ne peut pas exercer son droit de vote avec toutes les conséquences que cela implique. Ce qui maintenant m'étonne encore, c'est pourquoi on est obligé de mentionner le Chapitre VII dans la lettre CD/1407. Il s'agit d'une interprétation erronée du Chapitre VII et des résolutions du Conseil de sécurité, puisque la résolution qui instaure les sanctions contre ce pays ne parle pas de cela. En fait, il y a eu une interprétation des textes qui est légalement intenable.

Je voudrais dire que la Conférence du désarmement, puisqu'elle fonctionne par consensus, ne donne pas son aval, c'est le moins qu'on puisse dire, à l'interprétation contenue dans ce document CD/1407, c'est pourquoi, lorsque je lis le paragraphe 4 de cette lettre et je cite "Cet engagement cessera d'être applicable s'il est décidé par consensus au sein de la Conférence du désarmement que la circonstance qui avait donné naissance à la situation requérant cet engagement solennel n'existe plus", je ne comprends pas parce qu'il n'y a pas de circonstance. Si c'est une circonstance politique, peut-être, si c'est une circonstance juridique, elle n'existe pas puisque nous ne la reconnaissons pas en tant que Maroc, et si le Maroc ne la reconnaît pas, la Conférence ne la reconnaît pas non plus en raison de la règle du consensus. Donc, je voudrais attirer votre attention sur le fait que pour nous, en tant que délégation du Maroc, ce paragraphe ne veut rien dire parce qu'un pays soumis au Chapitre VII a le droit, dans notre esprit, de faire ce qu'il veut, sauf ce qui est interdit dans la résolution du Conseil de sécurité qui le concerne. Or, la résolution du Conseil de sécurité qui concerne ce pays qui est parmi nous ne parle pas de la Conférence du désarmement ni du droit de vote au sein de la Conférence du désarmement. Ainsi, la cause est entendue.

(M. Benjelloun-Touimi, Maroc)

C'était ma première remarque et je ne voudrais pas être long et gâcher cette ambiance tout à fait agréable d'avoir de nouveaux membres parmi nous.

Ma deuxième remarque est beaucoup plus positive, parce qu'elle concerne les autres candidats à la Conférence du désarmement. Nous avons adopté en septembre dernier la première phase de cette étape historique d'aujourd'hui, et je confirme ce que l'ambassadeur d'Irlande a dit à ce sujet. J'étais à cette époque président de la Conférence, j'avais consulté tout le monde, y compris les 23 et les 13 autres pays ayant fait acte de candidature à ce jour. Je crois qu'effectivement la compréhension que nous avons c'est que l'admission des 23 était une première étape. Maintenant il faut aller au-delà des 23 et je ne vais pas vous faire l'insulte de vous lire ce que j'ai dit à la fin de ma présidence, mais je crois que cela allait très clairement dans le sens avancé par beaucoup des orateurs aujourd'hui, que nous devons, dans les plus brefs délais, examiner les autres candidatures et toute autre qui se manifesterait d'ici là. J'approuve totalement un mécanisme quel qu'il soit pour examiner les nouvelles candidatures. Je crois qu'on a parlé d'ami du président ou de coordonnateur spécial, ou bien le président pourrait lui-même s'en charger. Je n'ai pas de préférence particulière, mais j'insiste, comme je l'avais fait en tant que président pour que cette question soit considérée au plus vite. Les candidats en question ont des aspirations qui sont légitimes. La seule limite, bien entendu, et je crois que le Groupe des 21 a une position assez claire, est que nous ne pouvons pas accepter une conférence ouverte, sinon cela deviendra un organe délibératif qui nuirait à la négociation qui se fait au sein de la Conférence qui est le seul forum de négociation en matière de désarmement.

Ma troisième remarque, Monsieur le Président, est une remarque que j'ai hésité à faire, mais que, maintenant que nous avons de nouveaux membres, je qualifierais de remarque faite dans un esprit oecuménique. Je me suis dit qu'il faudrait qu'on développe la compréhension entre nous maintenant que nous sommes plus nombreux et je crois que lors des débats assez animés des séances précédentes, nous avons fait référence à des notions que j'aimerais clarifier. Je vais vous citer un vers de poésie arabe qui renferme un principe respecté par tous les musulmans dans toutes ses composantes, et en tant que président en exercice de l'Organisation de la Conférence islamique j'en sais quelque chose. J'espère que l'on me traduira correctement : "Kaadha el moualimou an yakouna arrasoula", c'est-à-dire, je vais essayer de paraphraser : que l'on soit maître d'école, petit ou grand, enseignant du secondaire ou professeur d'université, avec un peu ou beaucoup de talent, nous, en islam, nous considérons que tout enseignant, quelles que soient ses qualités, est quelqu'un qu'il faut respecter car il aurait pu être prophète. Je dirais simplement pour emprunter à une autre culture, comme diraient les Français, "à bon entendeur, salut".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Maroc de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant de Cuba, l'ambassadeur Caballero.

M. CABALLERO (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Au nom de la délégation cubaine, je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter très sincèrement des tâches que vous avez menées à bien. L'étape historique que nous avons franchie en élargissant la composition de cette instance témoigne de vos talents de diplomate et de votre volonté sincère de faire progresser la cause du désarmement. Nous remercions aussi votre prédécesseur, l'ambassadeur Abuah du Nigéria, et les autres ambassadeurs et délégations qui, tant par le passé que maintenant, ont contribué par leurs efforts opiniâtres au règlement de la question de l'élargissement. Il ne fait aucun doute que la Conférence sera ainsi plus représentative des intérêts de la communauté internationale et que les accords que nous négocierons reposeront sur une base plus solide du fait non seulement de l'augmentation du nombre des membres, mais aussi de l'admission de pays qui souhaitent avec nous contribuer à la paix. Ceci étant dit, nous souhaitons chaleureusement la bienvenue aux 23 nouveaux membres admis le 17 juin dernier conformément à la décision CD/1406 de la Conférence. Ils pourront compter sur le concours de Cuba pour réaliser les objectifs que nous partageons.

Nous avons reçu la lettre que, dans l'exercice de leur souveraineté nationale, les 23 nouveaux Etats membres de la Conférence ont adressée au Président de la Conférence. Ce texte relève strictement d'un exercice de la souveraineté nationale - on ne peut nier à personne le droit de l'exercer - mais il ne vaut que pour ceux qui l'ont signé. Nous connaissons tous la responsabilité primordiale qui incombe au Conseil de sécurité en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cette responsabilité est clairement énoncée dans la Charte des Nations Unies et son application ne peut être liée à des questions qui n'ont rien à voir avec le mandat du Conseil. Par conséquent, la référence faite dans la lettre des 23 nouveaux membres à des mesures prises en application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ne peut en aucun cas avoir des effets sur cette instance ou sur toute autre instance multilatérale et il ne peut être question d'en faire un précédent.

Selon Cuba, cette référence au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies ne peut être acceptée que dans le contexte dans lequel on l'a interprétée. Nous souhaitons que ceci soit consigné dans les actes de la Conférence et porté à l'attention de l'opinion publique internationale. Nous avons toujours été en faveur d'un élargissement de la Conférence dans les conditions énoncées en 1993 et c'est ainsi que nous interprétons ce qui s'est produit récemment, à savoir l'adoption d'une décision claire et inconditionnelle. Cependant, nous ne pouvons que regretter vivement que l'intransigeance démesurée des Etats-Unis d'Amérique à propos d'un des 23 nouveaux Etats membres ait tant retardé l'élargissement. Ceci doit aussi être mentionné dans les rapports sur ce tortueux processus.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, l'ambassadeur Armstrong.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la Nouvelle-Zélande tient à vous féliciter de même que la Conférence pour la décision prise le 17 juin d'élargir la composition de cette instance. La Conférence a ainsi tenu les engagements qu'elle avait pris en septembre dernier vis-à-vis de la Nouvelle-Zélande et des 22 autres pays. Elle a aussi fait la preuve de sa bonne foi devant la communauté internationale en répondant à l'appel que l'Assemblée générale lui a lancé à ses trois dernières sessions pour qu'elle élargisse sa composition dans les plus brefs délais.

Il convient de remercier tous ceux qui ont aidé la Conférence à obtenir ce résultat et en particulier l'ambassadeur Paul O'Sullivan de l'Australie pour le rôle important qu'il a joué en 1993, l'ambassadeur Lampreia du Brésil en tant que collaborateur du Président, l'ambassadeur Benjelloun-Touimi du Maroc qui présidait la Conférence lorsque la décision CD/1356 a été adoptée et plusieurs autres présidents de la Conférence qui avaient préparé le terrain pour cette adoption. C'est le professionnalisme et le dévouement dont vous avez fait preuve, vous-même, Monsieur le Président, et l'auteur du projet de décision, l'ambassadeur Sanchez-Arnau de l'Argentine, qui ont été déterminants. Nous remercions aussi les coordonnateurs des autres groupes et la Chine.

Je voudrais aussi rendre hommage aux pays membres du groupe des 23. Nous avons travaillé ensemble avec le même objectif et la même bonne volonté, ce qui devrait être source d'inspiration pour notre future collaboration. Nous remercions nos collègues du groupe des 23 d'avoir gardé la foi dans un objectif commun et nous remercions en particulier l'ambassadeur Berguño du Chili, notre coordonnateur, ainsi que l'ambassadeur Selebi de l'Afrique du Sud pour le rôle déterminant que son pays a joué à cet égard.

S'agissant de l'avenir, la Nouvelle-Zélande considère qu'il faudrait veiller à ce que la composition de la Conférence reste représentative de la communauté internationale en examinant régulièrement les candidatures en suspens.

Comme beaucoup d'autres délégations attendent pour prendre la parole, je conclurai en vous assurant, vous, vos successeurs à la présidence de la Conférence, le Secrétaire général de la Conférence et tous les membres de cet organe, de l'attachement de la Nouvelle-Zélande à l'obtention des résultats positifs que la communauté internationale attend de cet unique organe de négociation en matière de maîtrise des armements et de désarmement.

M. KIERULF (Danemark) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole à la Conférence du désarmement, je tiens à vous féliciter très sincèrement de votre accession à la présidence de cette instance.

Ma délégation tient pour commencer à féliciter les nouveaux Etats membres admis le 17 juin. Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite ce matin par le distingué représentant de l'Italie, pays qui assure actuellement la présidence du Conseil de l'Union européenne. Je serai donc bref. Ma délégation souhaite faire observer que le Danemark participe aux travaux de la Conférence du désarmement en qualité d'observateur depuis de nombreuses

(M. Kierulf, Danemark)

années et je voudrais saisir l'occasion pour réaffirmer son attachement au désarmement et à la maîtrise des armements. Figurant parmi les candidats restants, le Danemark tient à rappeler son vif souhait de devenir membre de la Conférence dans les plus brefs délais. Selon le Danemark, tous les Etats qui ont fait acte de candidature devraient être admis. Ma délégation demande que notre candidature soit à nouveau examinée par la Conférence au cours de la session de cette année, conformément à la résolution 50/72 C de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Danemark de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran, l'ambassadeur Nasseri.

M. NASSERI (République islamique d'Iran) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, je profiterai de l'occasion pour vous féliciter chaleureusement et vous assurer de mon total appui. Du fait de vos vastes connaissances et de votre grande expérience, nous sommes sûrs que la Conférence sera dirigée avec le maximum d'efficacité. Je voudrais aussi rendre hommage à votre prédécesseur l'ambassadeur Abuah du Nigéria et souhaiter la bienvenue à l'ambassadeur Yimer de l'Ethiopie qui s'est récemment joint à nous et le remercier de sa contribution à nos travaux.

Je voudrais aussi une fois de plus souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de la Conférence et réaffirmer que le processus d'élargissement ne s'arrête pas ici; le processus d'admission des autres pays candidats, qui ont pour l'instant été laissés sur la touche, devrait être poursuivi de manière efficace.

Nous en sommes au stade final des négociations du TICE, stade extrêmement critique parce que le sort du traité peut en dépendre. Si la date limite du 28 juin est stricte - nous espérons qu'elle l'est - il ne nous reste que quelques jours de travail pour aboutir. Un certain nombre de questions importantes, à caractère essentiellement politique, restent cependant à résoudre. Elles couvrent une vaste gamme de domaines tels que la portée, la vérification et les inspections sur place, l'entrée en vigueur et les questions relatives au Conseil exécutif qui sont les éléments fondamentaux du traité. Si nous ne sommes pas encore capables de dire quelle est la nature du traité, ce qu'il interdit exactement, quels sont les aspects fondamentaux de son système de vérification, sur quelle base il faudrait lancer une inspection sur place, comment cette dernière devrait être réalisée et ce qu'il faudrait faire de ses résultats, quels critères il faut prendre en compte pour choisir les membres du plus important organe de décision qui serait créé par le traité et de quelle façon cet instrument devrait entrer en vigueur, nous pouvons conclure que nous ne n'avons pas encore de traité.

Je ne veux pas sous-estimer l'immense et précieux travail qui a été réalisé jusqu'ici. Il faut cependant souligner que les grands progrès réalisés dans les discussions techniques qui ont ouvert la voie à un accord dans nombre de ces domaines, ne sont pas allés de pair avec des progrès sur les questions

(M. Nasserî, République islamique d'Iran)

plus fondamentales sur lesquelles il faut prendre des décisions au niveau macropolitique. De tels progrès sont absolument nécessaires dès aujourd'hui; demain il pourrait être trop tard. Je m'efforcerai donc de faire ressortir brièvement ce que nous jugeons essentiel pour tenter de faire déboucher les négociations sur une solution de compromis acceptable touchant certaines des questions les plus importantes.

Depuis plus de quarante ans, la communauté internationale insiste sur une interdiction de tous les essais nucléaires, une interdiction qui n'est pas une fin en soi mais un moyen de parvenir au désarmement nucléaire. L'interdiction doit aussi être véritablement complète. Un traité qui n'interdit pas les essais nucléaires, ne met pas fin au perfectionnement des armes nucléaires et permet aux puissances nucléaires de poursuivre leurs programmes visant à améliorer leurs armes nucléaires par la simulation ainsi que de réaliser des essais en sous-criticité n'est pas un traité d'interdiction complète; si, qui plus est, le traité ne s'inscrit pas dans le contexte approprié du désarmement nucléaire, il perd son sens. Il semble malheureusement que l'on s'achemine vers des compromis regrettables sur ces points essentiels.

La République islamique d'Iran examine bien évidemment ces questions de manière réaliste. Elle recherche une solution même si cela peut nécessiter des compromis importants de sa part. C'est dans cette perspective que nous considérons que la portée telle qu'elle est présentée maintenant peut être éventuellement retenue si l'on inclut au moins dans le préambule et dans les buts et objectifs du traité des engagements clairs et précis touchant la réalisation du désarmement nucléaire selon un calendrier fixé et la fin du perfectionnement des armes nucléaires. Nous voulons aussi dans ce contexte que l'on fasse véritablement preuve de bonne foi dans le cadre de la Conférence du désarmement pour établir un Comité spécial sur le désarmement nucléaire.

Sur les aspects généraux de la vérification, nous tenons à réaffirmer que la prise en compte des moyens techniques nationaux pour lancer une inspection sur place peut conduire à donner la priorité à ces moyens, ce qui aurait de graves incidences juridiques et politiques. Je souligne fermement que ceci n'est pas acceptable. Le SSI couvre un champ très vaste qui exclut la nécessité de recourir aux moyens techniques nationaux. On a cependant fait valoir que des essais en sous-criticité de moins d'une kilotonne, qui ne seront pas détectés par le SSI, suffiront pour perfectionner les armes nucléaires. Ceci est pour nous aussi un sujet de préoccupation. En ce qui concerne cette lacune, il faut cependant tenir compte du fait qu'en insistant pour limiter la portée du traité de manière à n'interdire que les explosions expérimentales et non tous les essais nucléaires on débouche sur une lacune encore plus grande et sur un traité qui n'interdit pas complètement les essais; apparemment, le SSI ne permet même pas de détecter des explosions nucléaires expérimentales d'une puissance plus grande dans certaines zones géographiques proches d'Etats dotés d'armes nucléaires. Le système est donc plus vulnérable pour la détection d'explosions expérimentales qui seraient réalisées par les Etats dotés d'armes nucléaires que pour la détection d'explosions expérimentales qui seraient réalisées par d'autres Etats.

(M. Nasserî, République islamique d'Iran)

Nous avons constaté que pour les grandes puissances les objectifs de sécurité nationale prévalent toujours sur l'intérêt international. Il est donc difficile d'imaginer que les moyens techniques nationaux puissent être utilisés de manière objective, impartiale et non discriminatoire. Les moyens techniques nationaux peuvent donc être considérés provisoirement comme une source complémentaire d'information sous réserve que celle-ci fasse l'objet d'une supervision internationale.

En ce qui concerne le conseil exécutif, je dois souligner que toute idée d'octroi de sièges permanents à ceux qui ont acquis des armes nucléaires ou des capacités nucléaires ayant un rapport avec le traité est inacceptable. Il n'appartient qu'aux groupes régionaux de déterminer si tel ou tel Etat partie doit continuer à être membre du conseil. On peut envisager des critères d'admission comme membre du conseil, mais attribuer une proportion déterminée des sièges en fonction de tel ou tel critère revient à octroyer des sièges permanents et on ne peut l'accepter. Par ailleurs, la composition des groupes régionaux devrait correspondre aux arrangements existants dans d'autres organes internationaux.

En ce qui concerne l'entrée en vigueur, nous espérons que la décision prise récemment d'élargir la composition de la Conférence pourra ouvrir la voie à des solutions acceptables. Nous sommes cependant conscients que ceci est peut-être l'une des dernières questions à régler.

L'examen des questions techniques en suspens sur le SSI et les ISP se fait de manière sérieuse et progresse mais, avec lenteur. Il semble cependant qu'elles ne seront pas complètement réglées tant que l'on ne sera pas venu à bout des questions politiques fondamentales.

Pour résoudre ces questions ainsi que d'autres dans les quelques jours qui nous restent, il faut que tous les membres fassent preuve de détermination et de volonté et soient prêts à engager de véritables négociations. Maintenant que le Président du Comité spécial assume l'entière responsabilité des négociations, il est extrêmement important de prendre des dispositions pour que celles-ci soient ciblées, approfondies, continues et transparentes et aient lieu avec la participation en particulier de ceux qui ont des positions spécifiques sur les diverses questions et de ceux qui peuvent contribuer à rapprocher les positions tout en étant ouvertes à tous les autres membres intéressés.

Nous devrions être prêts à faire des heures supplémentaires et à ne ménager aucun effort pour conclure le traité avant le délai fixé. Je souligne une fois de plus que ma délégation est prête à ce stade critique à coopérer sans réserve avec le Président du Comité spécial et avec le Président de la Conférence.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'ambassadeur de Icaza.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : La délégation mexicaine se félicite de la décision d'élargir sans condition la composition de la Conférence qui a été prise à la dernière séance plénière et elle souhaite chaleureusement la bienvenue aux 23 Etats qui participent désormais à nos travaux et dont la présence rend la Conférence plus représentative de la communauté internationale. Après l'adoption de cette décision, nous avons pris note de la lettre que les nouveaux membres ont adressée au Président de la Conférence. Il n'a pas été demandé à la Conférence d'élargir, modifier ou diminuer l'ampleur de mesures coercitives adoptées par le Conseil de sécurité conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et la délégation mexicaine n'aurait pas pu accepter de participer à l'adoption d'une décision allant en ce sens.

Le 18 mars dernier se sont achevées les consultations sur le thème de l'entrée en vigueur que j'ai conduites dans le cadre du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires et j'ai rendu compte au Président de ce comité des résultats desdites consultations. Comme on le sait, les délégations doivent encore se mettre d'accord sur les conditions à réunir pour l'entrée en vigueur du traité. Des divergences subsistent entre celles qui souhaiteraient que la condition unique soit un simple nombre de ratifications et celles qui exigent qu'un certain nombre d'Etats expressément désignés aient ratifié le traité. Des divergences demeurent aussi entre les délégations qui seraient prêtes à accepter comme condition la ratification par un certain nombre d'Etats précis sous réserve que le traité prévoie un mécanisme assurant l'entrée en vigueur après un certain nombre d'années et les délégations qui estiment qu'un tel mécanisme n'est pas nécessaire.

Je dois informer la Conférence qu'en tant que modérateur j'ai reçu de nombreuses communications d'organisations non gouvernementales qui faisaient état de leurs préoccupations parce qu'une formule imposant la ratification par des Etats précis retarderait exagérément l'entrée en vigueur et la rendrait même dépendante de la volonté d'un petit nombre d'Etats, voire d'un seul Etat. Un seul Etat pourrait ainsi retarder l'entrée en vigueur pour des raisons qui n'auraient rien à voir avec le sujet du traité. Un retard exagéré dans l'entrée en vigueur accroîtrait les risques que les moratoires soient levés et que des explosions d'armes nucléaires soient à nouveau réalisées, ce qui porterait atteinte au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Enfin, les organisations non gouvernementales qui m'ont écrit jugent que la condition que constitue la ratification par des Etats précis est discriminatoire parce qu'elle ne tient compte que des préoccupations d'un petit nombre d'Etats au détriment des attentes de la majorité. Ces organisations sont notamment les suivantes : Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire, Physicians for Social Responsibility, Arms Control Association, Federation of American Scientists, Union of Concerned Scientists, Council for a Liveable World, Women's Action for New Direction, Institute for Science and International Studies, Projet objectif 20 %-20 %, Lawyers Alliance for World Security, etc.

En tant que modérateur, je n'ai pas pu présenter le point de vue de ma délégation. Je souhaite aujourd'hui faire savoir que le Gouvernement mexicain partage pleinement la préoccupation des organisations non gouvernementales et est favorable à une disposition sur l'entrée en vigueur qui donnerait de la

(M. de Icaza, Mexique)

crédibilité au traité. Une condition selon laquelle de nombreux Etats expressément désignés devraient avoir ratifié le traité devrait aller de pair avec une clause de renonciation si l'on veut offrir une lueur d'espoir que le traité entrera en vigueur dans un délai raisonnable. Lors des consultations que tiendra sur ce point le Président du Comité spécial, la délégation mexicaine plaidera en faveur de la crédibilité du traité; elle mettra en avant et appuiera les arguments présentés par la société civile.

M. MEGHIAOUI (Algérie) : J'ai demandé à prendre la parole pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de la Conférence du désarmement et pour faire quelques observations sur la lettre qu'il vous ont adressée. Cette lettre a été distribuée comme document de travail de la Conférence sous la cote CD/1407 en date du 17 juin 1996.

Ma délégation a toujours soutenu le principe de l'élargissement de la Conférence conformément à l'article 2 du Règlement intérieur. L'ambassadeur O'Sullivan - auquel nous ne pouvons pas ne pas penser aujourd'hui - a réussi à trouver une formule que nous avons soutenue car elle nous paraissait répondre au critère de l'équilibre politique et géographique qui doit prévaloir dans cette enceinte. Nous avons dès 1993 plaidé en faveur de l'admission immédiate, inconditionnelle et sur un pied d'égalité des 23 pays concernés. Nous nous réjouissons qu'ils soient, enfin, parmi nous. Nous leur souhaitons une chaleureuse bienvenue. Je peux les assurer de l'entière coopération de ma délégation. Comme nous l'avons toujours déclaré, l'élargissement de la composition de la Conférence était devenu nécessaire. C'est le seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement et, à ce titre, il doit être représentatif de toutes les sensibilités qui traversent la communauté internationale et de toutes les régions géographiques du monde. Nous savons que d'autres pays ont fait acte de candidature pour entrer à la Conférence. Nous ne pouvons pas les ignorer. Mais, nous savons aussi que beaucoup d'Etats membres sont préoccupés par la préservation de l'équilibre politique et géographique qui doit caractériser la composition de la Conférence. Il devra être tenu compte de cette préoccupation. Par ailleurs, il se pose la question de la nature que nous voulons donner à la Conférence. Doit-elle demeurer un organe de négociation ou devenir un organe délibérant ? Faut-il nommer un coordonnateur spécial qui aurait pour mandat de se pencher sur tous ces aspects ? Je voudrais préciser que je ne fais que suggérer cette question, je ne la pose pas, pour le moment du moins.

Nous venons de recevoir le document CD/1407 contenant la lettre qui vous a été adressé par les 23 Etats membres après l'adoption de la décision CD/1406 sur l'élargissement de la composition de la Conférence. Nous ne pouvons pas ne pas faire quelques observations sur ce document. Je dois tout de suite préciser qu'il n'est pas dans l'intention de ma délégation - il ne l'a jamais été - de commenter l'acte lui-même car cet acte a été fait par des Etats membres de la communauté internationale dans l'exercice de leur droit souverain. Nous sommes trop jaloux de notre indépendance et de notre souveraineté pour nous permettre de porter atteinte à celles des autres. Nos observations porteront, donc, sur le contenu de la lettre et ne doivent en aucun cas être considérées comme une critique de la décision sur l'élargissement de la composition de la Conférence, que nous faisons entièrement nôtre.

(M. Meghlaoui, Algérie)

A ce propos, ma délégation tient à souligner qu'elle ne reconnaît l'existence d'aucun lien entre la décision adoptée par la Conférence et la lettre en question. Celle-ci n'engage que ses auteurs. Elle se réfère à des éléments étrangers dont la Conférence du désarmement ne devrait pas et ne doit pas être saisie. Nous estimons qu'elle ne peut en aucun cas constituer un précédent dont on pourrait se prévaloir dans d'autres situations où qu'elles se produisent. Dans cette enceinte, et en ce qui nous concerne, tous les membres sont des membres de plein droit. Ils sont des membres à part entière suivant le principe de l'égalité souveraine des Etats consacré par la Charte des Nations Unies dans plusieurs de ses articles et plus particulièrement dans le premier alinéa de l'Article 2. Certes, la recherche de compromis nécessaires nous conduit parfois à faire en sorte que notre conception de l'égalité soit frappée du sceau du réalisme. Mais, ceci ne saurait en aucun cas être assimilé à de la résignation et signifier l'abandon d'une norme fondamentale du système des Nations Unies. Rappelons avant de clore ce point que d'autres textes de portée universelle consacrent le principe de l'égalité juridique entre les Etats. Nous citerons, entre autres, la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats. Il y est clairement mentionné que l'égalité souveraine implique, entre autres, que l'indépendance politique de l'Etat est inviolable.

Avant de terminer cette intervention hâtivement improvisée, je voudrais dire quelques mots sur notre préoccupation essentielle du moment : le TICE. Nous demeurons attachés à la date du 28 juin 1996 pour terminer les négociations. C'est pourquoi nous regrettons profondément le temps perdu durant la première partie de la session et surtout durant cette seconde partie. Depuis le samedi 15 juin, le Président du Comité spécial a entrepris des négociations intensives avec l'approbation des Etats membres de la Conférence. Nous espérons que celles-ci seront au moins empreintes de transparence. Nous attendons avec beaucoup d'intérêt et d'espoir les résultats de ces négociations que nous soumettrons immédiatement à notre Gouvernement. Ma délégation tient à rappeler qu'elle a exprimé publiquement et en privé quelques préoccupations. Elle souhaiterait très vivement que celles-ci soient prises en considération. La nature du traité nous importe en premier lieu. Le TICE doit être un instrument de non-prolifération et de désarmement. La composition du conseil exécutif doit refléter une répartition géographique réellement équitable car nous pensons que cette importante institution doit être à la fois technique et politique. Quant à l'entrée en vigueur, elle ne doit en aucun cas fournir une occasion pour créer un nouveau groupe d'Etats. Ceci reviendrait à introduire un élément de discrimination inacceptable pour ma délégation.

M. ENNACEUR (Tunisie) : Comme c'est la première fois que je prends la parole dans cette Conférence sous votre présidence, permettez-moi, tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous féliciter chaleureusement pour votre accession à la présidence de cette Conférence et pour rendre hommage à vous-même et à vos prédécesseurs, pour les efforts déployés en vue de faire aboutir, au terme de trois ans de négociations laborieuses, la décision importante, et que certains ont qualifiée d'historique, qui concerne l'admission de 23 nouveaux membres à la Conférence. Je profite de cette occasion pour féliciter chaleureusement les nouveaux membres, étant persuadé

(M. Ennaceur, Tunisie)

que leur participation future aux travaux de cette Conférence sera enrichissante et fructueuse. Nous aurions souhaité une décision plus globale, moins sélective, et qui aurait permis à tous les Etats ayant fait acte de candidature d'être admis à la Conférence. Permettez-moi, Monsieur le Président, de rappeler à ce propos que, dans la perspective de l'élargissement de la composition de la Conférence, la Tunisie a été parmi les premiers pays qui ont présenté leur candidature pour devenir membre, ce qui prouve que l'intérêt qu'elle porte à cette instance multilatérale ne date pas d'aujourd'hui. Mon pays a toujours soutenu un élargissement de la composition de la Conférence ouvert à tous les pays qui ont présenté leur demande d'admission. Nous espérons que cette requête, qui rejoint celle de ses partenaires du groupe des 13, pourra aboutir promptement conformément au principe d'universalité des Nations Unies. La délégation de la Tunisie a été sensible aux déclarations faites lors de la précédente séance plénière par Son Excellence Mounir Zahran, ambassadeur d'Egypte, et encore aujourd'hui par plusieurs collègues, qui ont préconisé l'application de ladite décision d'admission aux 13 pays encore candidats, dont la Tunisie. Nous appuyons également la proposition de Monsieur l'ambassadeur de Finlande de mettre en place un coordonnateur spécial chargé de l'étude du cas de ces pays. Cette proposition a été encore appuyée aujourd'hui par plusieurs collègues. La création de cette fonction de coordonnateur spécial permettra, nous l'espérons, de parachever le processus d'élargissement de la composition de la Conférence avec l'équité et la célérité requises.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tunisie de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant de la République arabe syrienne, M. Khoury.

M. KHOURY (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe) : Comme c'est la première fois que ma délégation prend la parole, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et j'espère que votre direction éclairée et votre grande expérience permettront à la Conférence de répondre aux espoirs placés en elle par les peuples du monde. Je tiens aussi à vous remercier, vous et tous les membres de la Conférence, pour avoir appuyé la décision louable d'accepter la République arabe syrienne comme membre à part entière de la Conférence. Je remercie aussi tous ceux qui ont contribué à ce résultat, y compris, tout dernièrement, le coordonnateur du groupe des 23, son Excellence l'ambassadeur du Chili qui n'a pas ménagé ses efforts à cet égard.

Avec l'élargissement de sa composition, cette instance internationale importante sera plus démocratique parce qu'elle reflètera les points de vue d'un plus grand nombre de membres de la communauté internationale. Notre admission à la Conférence nous permettra de contribuer plus efficacement à la réalisation des aspirations de l'humanité dans le domaine du désarmement, en particulier l'élimination des armes de destruction massive, ce qui aidera à atténuer les tensions dans de nombreuses parties du monde et à éliminer les politiques d'hégémonie et d'agression de certains Etats qui s'appuient sur une politique de suprématie militaire. Ceci aidera aussi à établir la paix, la stabilité et la sécurité dans le monde en général et dans les régions de tension en particulier. La délégation syrienne a participé à la rédaction de

(M. Khoury, République arabe syrienne)

la lettre adressée au Président du Comité spécial, distribuée comme document officiel de la Conférence (CD/1407 du 17 juin 1996). En fait la République arabe syrienne a été le dernier Etat à approuver cette lettre parce qu'elle avait émis un certain nombre de réserves et d'objections à ce sujet. Elle l'a finalement acceptée pour ne pas s'opposer au consensus qui s'était dégagé au sein du groupe des 23 tout en considérant que cette lettre ne devait en aucun cas constituer un précédent. Enfin, ma délégation tient à souligner qu'elle coopérera sous votre direction avec les autres délégations afin de parvenir à des résultats constructifs et acceptables.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant du Nigéria, l'ambassadeur Abuah.

M. ABUAH (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Je suis heureux, Monsieur le Président, d'avoir l'occasion de vous féliciter pour la manière dont vous avez conduit les travaux de la Conférence du désarmement. Après des années de dures négociations, la Conférence a enfin admis 23 Etats comme membres à part entière en application de la décision CD/1356. Le Nigéria s'engage à coopérer avec ces 23 Etats et se réjouit à l'idée de participer avec eux à l'effort commun visant à promouvoir la sécurité internationale par le biais du désarmement.

Nous ne mettons pas en cause le droit qu'a tout Etat d'exercer sa souveraineté. Selon nous, les 23 Etats jouissent sans aucune restriction du statut de membre à part entière. Pour autant que nous le sachions, la Conférence du désarmement n'a imposé à ces 23 Etats aucune obligation autre que celles que prennent tous ses membres en vertu du règlement intérieur. Le Nigéria ne reconnaît bien évidemment aucune autre contrainte.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Nigéria de sa déclaration. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant du Bangladesh, l'ambassadeur Hashim.

M. HASHIM (Bangladesh) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première séance plénière ordinaire qui se tient depuis que le Bangladesh est membre à part entière de la Conférence du désarmement, je tiens à souligner notre vive satisfaction de vous voir présider la Conférence du désarmement. Vous assumez cette responsabilité à un moment important - la phase finale des négociations du TICE. C'est sous votre présidence qu'a été réglée la question longtemps en suspens de l'élargissement de la composition de la Conférence. Tous les membres de la Conférence méritent des félicitations pour être finalement venus à bout des complications qui avaient retardé l'application de la décision CD/1356 du 21 septembre 1995 et avoir ainsi permis au Bangladesh et aux 22 autres Etats mentionnés sur la liste de l'ambassadeur O'Sullivan de devenir membres de cette instance. Ma délégation estime cependant que le succès de l'initiative doit beaucoup à la façon dont vous, en tant que Président de la Conférence, avez mené les consultations.

(M. Hashim, Bangladesh)

Ma délégation voudrait rappeler avec gratitude les efforts faits au fil des ans pour élargir la composition de la Conférence, efforts par lesquels on a ouvert la voie à l'adoption de la décision historique CD/1406 du 17 juin 1996. La contribution de l'ambassadeur O'Sullivan à l'examen de la question de l'élargissement a prélué à ce qui a peut-être été l'évènement le plus considérable pour la démocratisation de cet important organe multilatéral. Après une longue période de blocage qui avait suivi la présentation des recommandations de l'ambassadeur O'Sullivan, l'adoption de la décision CD/1356, le 21 septembre 1995, sous la présidence de l'ambassadeur Benjelloun-Touimi du Maroc, a constitué un progrès décisif.

Nous espérons sincèrement que l'admission des 23 Etats sera suivie par d'autres admissions, l'objectif étant l'universalisation du processus de négociation de la Conférence.

La Constitution de la République populaire du Bangladesh énonce comme principe fondamental de la politique de l'Etat qu'il faut s'efforcer de favoriser la renonciation à l'emploi de la force dans les relations internationales et un désarmement général et complet. Le Bangladesh est donc constitutionnellement tenu de contribuer à la réalisation des objectifs de la Conférence du désarmement qui a été créée comme unique instance de négociation multilatérale de la communauté internationale en matière de désarmement. On peut dire que le "décalogue" est aussi le programme d'action du Bangladesh en matière de désarmement. Nous pensons sincèrement que les objectifs de la Conférence auraient plus de chances d'être atteints si le "décalogue" n'était plus seulement à l'ordre du jour de la Conférence, mais aussi un instrument reflétant les engagements clairs de tous les gouvernements nationaux.

Il ne reste maintenant plus à la Conférence qu'un tout petit peu plus d'une semaine avant la fin de cette partie de la session de 1996. Nous espérons vivement que nous pourrions parvenir à un accord final sur le TICE d'ici le 28 juin. Ma délégation prêtera au maximum son concours à cette fin. Le Bangladesh estime qu'une interdiction véritablement complète des essais serait un pas essentiel dans le cadre de nos efforts visant à réaliser un désarmement nucléaire total. A ce sujet, le Bangladesh tient à s'associer, en tant que membre du Mouvement des pays non alignés, aux déclarations faites devant la Conférence au nom du Groupe des 21. Le TICE sera véritablement utile s'il va, comme le TNP, au-delà de la notion de non-prolifération. En tant que partie au TNP non dotée d'armes nucléaires, le Bangladesh attend des progrès tout d'abord sur la question de la prolifération verticale et, au-delà, sur celle du désarmement nucléaire.

Avant de conclure, je tiens à remercier les membres de la Conférence de leur accueil et ma délégation est prête à utiliser ses modestes moyens de manière à collaborer avec tous les membres de la conférence pour réaliser les objectifs de désarmement de la communauté internationale.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Bangladesh de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Chine, M. Wu.

M. WU (Chine) (traduit du chinois) : Le 17 juin, la Conférence du désarmement a adopté la décision historique d'élargir sa composition. La délégation chinoise tient une fois de plus à souhaiter chaleureusement la bienvenue aux 23 nouveaux Etats membres de la Conférence et aimerait se joindre à eux et aux autres membres de la Conférence pour faire avancer la cause du désarmement international et oeuvrer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il est clair que la décision d'élargir la composition de la Conférence en admettant les 23 nouveaux membres a été prise dans des circonstances exceptionnelles. Le Gouvernement chinois respecte le choix fait par les 23 Etats pour être admis rapidement parce qu'il s'agit là d'un acte relevant de l'exercice de leur souveraineté. Je voudrais cependant saisir l'occasion pour souligner que, pour la Chine, l'arrangement par lequel les 23 Etats ont pris des engagements juridiquement contraignants pour être admis à la Conférence a un caractère tout à fait exceptionnel. Il n'est applicable qu'à ces 23 Etats et ne crée nullement un précédent. Il n'a pas non plus d'effet sur le règlement intérieur de la Conférence.

M. DE SANTA CLARA GOMES (Portugal) (traduit de l'anglais) : Je tiens à vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence. Vos talents et votre compétence garantissent le succès de vos efforts ainsi qu'on l'a déjà constaté avec l'élargissement de la composition de la Conférence.

En tant que membre de l'Union européenne, le Portugal appuie sans réserve la déclaration faite par le chef de la délégation de l'Italie, pays qui préside actuellement l'Union européenne. Nous voudrions cependant ajouter une observation sur la question. Le Portugal accueille avec satisfaction l'application de la première partie de la décision CD/1356 et félicite cordialement les nouveaux membres. En fait, il a été universellement admis que la composition de la Conférence, en tant qu'unique instance de négociation multilatérale en matière de désarmement chargée d'établir des instruments juridiques à caractère universel, ne reflétait pas les changements fondamentaux survenus depuis la fin de la guerre froide sur le plan de la sécurité internationale. Nous pensons que la Conférence devrait admettre sans délai, en tant que membres à part entière, les autres pays qui souhaitent contribuer à ses travaux.

Nous estimons donc que la Conférence, conformément à la décision qu'elle a prise l'année dernière et à la résolution de l'Assemblée générale, également adoptée l'année dernière, devrait examiner d'urgence les 13 candidatures restantes à la session de cette année. Nous sommes convaincus que l'admission des 13 candidats restants ne portera pas atteinte à l'équilibre et au caractère fonctionnel de la Conférence. Nous pensons au contraire que ces nouveaux membres, une fois admis, contribueront de manière positive à l'efficacité de cette instance.

Permettez-moi de rappeler que notre souhait de participer aux travaux de cette instance n'est pas récent et est tout à fait justifié. Le Portugal participe avec beaucoup d'intérêt aux travaux des autres instances qui s'occupent des questions de désarmement et de la gestion des conflits en Europe et ailleurs dans le monde. Nous avons pris part à de nombreuses actions touchant le désarmement et la non-prolifération. Comme vous le savez,

(M. de Santa Clara Gomes, Portugal)

il est prévu que le Portugal mette plusieurs stations de surveillance à la disposition du Système de surveillance international (SSI). Dans ces conditions, le Portugal est désireux et estime être en droit d'apporter aussi sa contribution, dans le cadre de cette instance, à l'établissement d'instruments susceptibles de conduire à un monde pacifique et exempt d'armes. J'espère, Monsieur le Président, que vous vous attacherez à régler ce problème.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Portugal de sa déclaration et des mots aimables qu'il a adressés à la présidence. J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au représentant de la Norvège, l'ambassadeur Skogmo.

M. SKOGMO (Norvège) (traduit de l'anglais) : En tant que représentant de l'un des plus anciens candidats à l'admission à la Conférence du désarmement, je tiens à déclarer que mon gouvernement se félicite de la décision prise lundi dernier par la Conférence d'élargir la composition de cette instance. Il est clair que cette décision aurait dû être prise bien plus tôt et qu'elle résulte d'un processus qui a parfois été extrêmement décevant pour ma délégation et pour d'autres candidats.

Nous avons, dans des déclarations antérieures, dit combien nous apprécions ceux qui à la Conférence du désarmement ont particulièrement contribué à faire progresser le processus d'élargissement, notamment l'ambassadeur O'Sullivan en 1993 et l'ambassadeur Benjelloun-Touimi en décembre dernier. Je voudrais aujourd'hui faire part de la gratitude et de l'admiration particulières qu'éprouve mon gouvernement à l'égard de l'ambassadeur Selebi de l'Afrique du Sud et de sa délégation qui ont organisé des consultations qui ont permis de parvenir à une décision lundi dernier. Avec l'Afrique du Sud et les autres membres du groupe informel des 23, conduit par l'ambassadeur Berguño du Chili, nous avons travaillé dur au cours des derniers mois pour que la question de la composition de la Conférence soit réglée d'urgence. Nous sommes fermement convaincus que la décision qui a été prise ne sert pas seulement les intérêts du groupe des 23 mais aussi ceux de la Conférence elle-même.

La Norvège a pendant de nombreuses années contribué activement aux travaux de la Conférence en tant que non-membre, notamment dans les domaines du renforcement des moyens et méthodes de vérification du respect des traités relatifs au désarmement négociés par la Conférence. Nous avons dans les déclarations faites devant la Conférence présenté nos vues sur les questions abordées et notamment sur le TICE. Nous nous réjouissons maintenant à l'idée de contribuer activement au processus de négociation touchant les questions de désarmement à l'échelle mondiale inscrites à l'ordre du jour de la Conférence.

Nous souhaiterions que soit consigné notre avis selon lequel les mêmes droits devraient être accordés aux autres candidats à l'admission comme membres de la Conférence. La décision prise par la Conférence le lundi 17 juin ne devrait être qu'un premier pas sur la voie conduisant à une participation universelle. Les négociations des accords pour un désarmement mondial devraient selon nous être pleinement transparentes et ouvertes à tous les pays dont on compte qu'ils deviendront parties à ces instruments. Le mieux pour

(M. Skogmo, Norvège)

la légitimité, la crédibilité, l'utilité et l'efficacité de la Conférence serait de permettre à tous les pays candidats de devenir membres à part entière et sur un pied d'égalité. La Norvège continuera à oeuvrer en faveur de cet objectif.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Je m'associe à toutes les déclarations appuyant l'élargissement qui vient d'avoir lieu. En ce qui concerne les futures admissions, on se reportera à ma déclaration sur la nécessité de respecter les délais indiqués dans la résolution pertinente de l'Assemblée générale. En tant que signataire de la lettre mentionnée dans le document CD/1407, dont la formulation a fait l'objet d'un accord entre les pays qui l'ont signée, je dois souligner que cette communication adressée au Président de la Conférence ne contient selon moi aucune interprétation sur les questions qui ont donné lieu à controverse.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Chili de sa déclaration. Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste pour aujourd'hui. D'autres délégations souhaitent-elles prendre la parole ? Comme je vous l'ai indiqué à la séance plénière du jeudi, le 13 juin, j'ai maintenant l'intention de saisir la Conférence, pour décision, de la recommandation figurant au paragraphe 16 du document CD/1398 tendant à ce que la 45ème session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationales pour détecter et identifier les événements sismiques soit convoquée du 5 au 16 août 1996. Puis-je considérer que la Conférence décide d'approuver cette recommandation ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Comme c'est la dernière séance plénière que j'ai l'honneur de présider, permettez-moi de profiter de l'occasion pour faire quelques brèves remarques. Les quatre semaines pendant lesquelles le Pakistan a présidé la Conférence ont été courtes, mais ont donné lieu à une intense activité. Elles ont été à la fois stimulantes et constructives. Au cours de ce mois, grâce à la bonne volonté des Etats Membres et à la chance, la Conférence a pu réaliser l'objectif recherché depuis longtemps de l'élargissement de sa composition. Grâce à cette décision historique, elle est maintenant plus représentative des réalités politiques et stratégiques internationales. Sa crédibilité sera plus grande au moment où elle s'efforce de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous devons par ailleurs répondre rapidement aux souhaits de plusieurs autres Etats dont les candidatures restent en suspens.

Les tâches qui attendent la Conférence dans l'avenir immédiat restent importantes. Premièrement, la Conférence doit conclure le TICE avant la date limite que nous avons fixée, le 28 juin. Nos travaux pendant les quelques jours qui restent devront être intenses et j'espère qu'ils seront productifs. En tant que président de la Conférence, j'ai été aussi chargé de tenir des consultations sur la question du désarmement nucléaire, mais elles n'ont malheureusement pas abouti. Je suis convaincu que mon successeur, l'ambassadeur Urrutia du Pérou, les poursuivra. J'espère qu'il obtiendra des progrès décisifs sur cette question importante.

(Le Président)

Enfin, la Conférence du désarmement devra parvenir à un accord sur son futur ordre du jour et son futur programme de travail. Nous avons reçu le rapport du coordonnateur spécial, l'ambassadeur Meghlaoui de l'Algérie sur ce sujet. Les consultations à cet égard sont jusqu'ici restées officieuses. Je suis convaincu que mon successeur réussira aussi à trouver une solution sur la question de manière à ce que la Conférence puisse demeurer productive dès qu'elle aura achevé la tâche historique que constitue la conclusion du traité d'interdiction des essais.

Le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, l'ambassadeur Ramaker, m'a demandé d'annoncer que la réunion ouverte à tous du bureau du Comité spécial se tiendra cet après-midi à 15 heures dans la salle I.

Le secrétariat a fait distribuer à ma demande un calendrier provisoire des réunions qui doivent se tenir la semaine prochaine. Celui-ci a été établi en consultation avec le Président du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires; il est comme d'habitude donné à titre indicatif et peut être modifié au besoin. Les détails relatifs aux réunions du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires seront donnés par son président le moment venu. Ceci étant entendu, puis-je considérer que le calendrier est accepté ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement se tiendra le mardi 25 juin 1996 à 10 heures dans la salle VII.

La séance est levée à 13 h 10.
